Echos du Parlement bruxellois

N° 2 Janvier 2007 - session 2006-2007

PÉRIODIQUE D'INFORMATION BILINGUE DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Editorial

Il importe que notre Parlement crée de nouveaux lieux, des méthodes originales, des processus d'information novateurs qui contribuent à renforcer le dialogue avec les citoyens. C'est dans cet esprit d'ouverture sur le monde extérieur que notre Parlement achève ses travaux de rénovation, par la venue d'un nouvel espace d'accueil et d'information, à l'emplacement des anciens magasins, rue du Lombard. Cette vitrine régionale est un outil démocratique supplémentaire qui montre que la volonté de notre institution est de rechercher une commune adhésion entre les citoyens et les élus.

L'aménagement intérieur du centre comprend huit panneaux didactiques qui expliquent le rôle du Parlement, trois autres sont quant à eux, destinés aux trois commissions communautaires et un livre ouvert présente aux visiteurs les différents pararégionaux. Nous avons également prévu, pour rendre l'ensemble attractif au public, deux écrans plasma, un projecteur, deux bornes interactives et deux postes de consultation via PC de notre site Internet, pour celui qui souhaitera faire de plus amples recherches.

Cet espace ouvert est en liaison directe avec le siège du parlement et constitue une nouvelle entrée du Parlement pour le public. Il s'intègre ainsi dans le quartier et contribue par la même occasion à son animation. En réhabilitant ce site, à front de rue du Lombard, notre volonté est d'offrir un lieu d'animation du quartier, ainsi qu'un véritable outil démocratique et pédagogique au service des citoyens.

En ce début d'année 2007, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite.

Bonne lecture

Jan BÉGHIN
Premier Vice-Président

Eric TOMAS
Président

2007 : la troisième année budgétaire pour le gouvernement Picqué III

sans doute une année charnière, selon le ministre Vanhengel

Guy Vanhengel, Ministre des finances et du budget

«*Vous avez devant vous un homme heureux.*» C'est en ces termes que le ministre des Finances *Guy Vanhengel* a ouvert le débat budgétaire au Parlement bruxellois. Non seulement ce projet de budget 2007, déposé largement dans les délais, est pour la sixième année consécutive en équilibre par rapport à la norme du Conseil Supérieur des Finances, mais il est aussi le reflet du dynamisme de l'équipe gouvernementale.
Naturellement, ce préambule aux accents positifs contraste avec les excuses prononcées il y a douze mois. A l'époque, Picqué III, faute d'unanimité, avait dû recourir aux «douzièmes provisoires» et le parlement, d'humeur généreuse, s'était armé de patience et de compréhension face au retard du gouvernement.
Pour le ministre *Vanhengel*, de nouveaux défis s'ouvrent à nous et ce budget 2007 formule déjà une partie des réponses. «*2007 sera dès lors peut-être une année charnière pour la Région de Bruxelles-Capitale.*»
Quoi qu'il en soit, le ministre distingue parfaitement les grands axes politiques du gouvernement dans ce budget :

- la réforme de la comptabilité de l'Etat atteint sa vitesse de croisière ;
- le plan pour la construction de 5.000 nouveaux logements est en cours d'exécution ;
- la SA Société d'Acquisition foncière sera recapitalisée. Ce mois encore, la commission des Finances du Parlement discutera d'un projet d'ordonnance ;
- la Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) obtient des moyens considérables pour l'achat et la rénovation de nouveaux terrains d'entreprises.

En outre, le gouvernement balise de nouveaux domaines de politiques à mener :

- une approche structurelle de la situation financière critique des communes ;
- la création de STIB INVEST pour un investissement optimal dans le transport public ;
- une réduction de moitié de la taxe régionale forfaitaire ;
- la restructuration du secteur de l'eau et la création de la Société bruxelloise de gestion de l'eau.

Une comptabilité finement rôdée

Comme l'année dernière, le système-SEC 95 (système européen des comptes nationaux et régionaux) est associé au planning des dépenses et des recettes 2007.
Ainsi, les surplus/déficits des institutions pararégionales bruxelloises sont comptabilisés pour l'ensemble de la Région. Ce qui signifie que le résultat budgétaire de ces services pararégionaux est consolidé avec celui du ministère bruxellois.
Selon la norme SEC 95, le code 8 (octrois de prêts et participations) et le code 9 (amortissements) ne doivent pas être pris en compte dans le total des dépenses et des recettes.
En outre, le gouvernement s'engage formellement à ce qu'une partie (2,5 %) des dépenses inscrites au budget initial ne soit pas réalisée. Ces 2,5 % de sous-utilisation sont gommés lors du second ajustement budgétaire.

LA DISCUSSION BUDGETAIRE A TOUJOURS LA PRIORITE

Il s'agit en fait de deux budgets : le budget des voies et moyens et le budget général des dépenses. Le gouvernement scelle les deux budgets sous la forme de deux ordonnances.

Dès qu'elles sont soumises au parlement, la règle de la priorité de droite est de mise, au même titre que dans un rond-point. La commission parlementaire des Finances et les autres commissions permanentes se mettent directement à l'ouvrage. Les rapporteurs ne craignent pas les heures supplémentaires, les groupes délibèrent en interne des priorités exposées, pour que tombe, un peu plus tard, le verdict final en séance plénière.

Pourquoi le dépôt d'un projet de budget par le gouvernement représente-t-il un moment capital pour les parlementaires ?
Parce qu'ils obtiennent une perspective de ce que le gouvernement a l'intention d'entreprendre, parce qu'ils découvrent des glissements dans le calendrier budgétaire et pressentent de ce fait que le gouvernement suggère d'autres accents politiques, parce que les membres de la majorité aiment voir si les prémisses de l'accord de gouvernement et les annonces de la dernière déclaration gouvernementale maintiennent le cap, parce que les membres de l'opposition essaient de déceler si, derrière tous ces chiffres et ce jargon budgétaire, ne se cache pas une once de doute ou de désaccord, parce qu'un tel projet de budget – aussi illisible et impénétrable soit-il aux yeux de l'opinion publique – constitue en fait un plan d'activités pour le proche avenir.

LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES

Les dépenses totales prévues en 2007 atteignent **2.837.388.000 euros** (sans le Fonds de la dette). Ce montant représente une augmentation de 266,8 millions d'euros par rapport au budget initial de 2006, soit une hausse de 10,38 %.

Où se cachent les principaux pourcentages d'accroissement ?

Le développement économique croît de manière fulgurante, notamment parce que le gouvernement entend mieux équiper les écoles professionnelles et techniques. Notons aussi dans le volet Emploi une hausse respectable des crédits. Les pouvoirs locaux reçoivent un plus grand soutien financier, mais la dotation de 30 millions d'euros octroyée aux communes pour les aider à réduire progressivement leurs dettes est, en termes de budget technique, une opération neutre. Le logement social est et reste l'une des priorités phares du gouvernement, ce qui se traduit par une augmentation de crédits de 13 % du volet logement. Il en va de même pour l'aménagement du territoire et la protection des monuments.
(Voir Tab.1 - page2)
Le '*contrat pour l'économie et l'emploi*', qui a reçu la bénédiction des partenaires sociaux en mars 2005, mérite d'être développé

Tab.1 - **Tableau récapitulatif des dépenses 2006 – 2007**

	Divisions	2006* init 1.000 EUR	2007 INIT init
00	Parlement	34.700	39.300
01-09	Cabinets + Dépenses communes du gouvernement	100.708	126.024
10	Dépenses générales de l'Administration.	418.764	441.549
11	Développement économique	78.788	88.734
12	Equipements et déplacements	664.921	701.439
13	Emploi	212.407	229.767
14	Pouvoirs locaux	340.888	421.226
15	Logement	108.637	122.913
16	Aménagement du territoire	79.037	88.830
17	Monuments et Sites	19.492	22.010
18	Environnement, politique de l'Eau et Propreté publique.	225.697	210.550
21	Energie	5.622	16.697
22	Coordination de la politique du gouvernement, Relations extérieures, Initiatives communes	8.695	14.282
23	Dette régionale	196.624**	221.211**
24	Recherche non économique	4.528	4.785
25	Technologie de l'information et des communications (TIC)	27.644	37.204
26	Régie foncière	43.124	42.549
27	Fonds structurels européens	-	3.068
	Total	2.570.546	2. 832.138

*sans crédits reportés
**pas d'exécution sur le fonds pour la gestion de la dette régionale

Les dépenses totales en 2007 en termes de liquidation s'élèvent à 2.832.138.000 euros (hors fonds de la dette). Cela signifie une augmentation de 261.592.000 euros par rapport au budget initial 2006, soit 10,1%. Pour rappel, l'an dernier, l'augmentation s'élevait à 10,7% par rapport au budget 2005.

davantage. La collaboration avec les administrations communales (nouvellement établies) peut encore s'améliorer, surtout dans le cadre de la promotion de l'emploi local.

Le plan de recrutement 2006-2007 pour le *ministère bruxellois* devait se concrétiser avec 107 nouveaux membres de personnel fin 2006 et 73 d'ici fin 2007. Des sommes supplémentaires seront libérées pour la formation des collaborateurs, les primes de fin d'année et l'assurance hospitalisation.

Développement économique (88,7 millions d'euros / plus 12,6 %)

Le Conseil de Coordination Economique (CCE) est le lieu de concertation par excellence pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises bruxelloises. Quant à l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise (ABE), elle sert de point de contact et d'intermédiaire pour les entreprises.

La refonte des aides pour la promotion de l'expansion économique est en chantier, avec l'intervention de la Commission européenne, du Conseil d'Etat et enfin du parlement qui sera appelé cette année à donner le feu vert.

Le gouvernement apportera aussi en 2007 un sérieux soutien à l'activité commerciale et aux noyaux commerciaux.

Des moyens supplémentaires ont été mis de côté pour activer le Plan régional pour l'Innovation, en faveur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.
En termes budgétaires concrets, le gouvernement a fixé une série de priorités pour encourager le commerce à l'étranger et attirer des investisseurs étrangers.

Mobilité & Transport public (701,4 millions d'euros / plus 5,5 %)

La politique de mobilité participe au développement de la Région, car l'accessibilité est une condition essentielle pour la majorité des entreprises ainsi que pour l'emploi à Bruxelles. Cependant, elle ne peut se faire au détriment de l'environnement et de la qualité de vie des habitants. Le gouvernement n'hésite pas à consacrer une réelle priorité aux transports collectifs, aux déplacements non motorisés et à un usage plus rationnel de la voiture individuelle.

Pour le réseau des transports publics, un grand spectre d'investissements est sur les rails : travaux d'entretien, de réparation ou de rénovation des infrastructures, adaptations pour rendre le réseau de métro plus accessible aux personnes à mobilité réduite et travaux d'infrastructure dans la foulée du plan métro 2005-2010.
La société d'investissement autonome, *STIB INVEST*, gérera l'infrastructure de la STIB. Cette division est intervenue sous la pression de l'Union européenne. En effet, le budget de la STIB devait être consolidé avec le budget régional total. Grâce à STIB INVEST, la Région bruxelloise, en tant qu'actionnaire principal et liée à la STIB par le contrat de gestion, peut à nouveau décider en toute autonomie des investissements à mettre en œuvre. De plus – et non sans importance – la TVA est récupérable sur les programmes d'investissements. STIB INVEST attend du gouvernement fédéral une participation de 20 millions d'euros dans les transports en commun bruxellois.

Le gouvernement retire du projet de *plan IRIS 2 – plan de déplacements 2005-2015* une panoplie de mesures. A retenir et à guetter :

- une gestion plus harmonisée du stationnement entreprise de concert par la Région et les communes ;
- l'évaluation du plan de déplacements pour les entreprises de plus de deux cents travailleurs ;
- le suivi des accords avec l'Etat fédéral et les deux autres régions, en vue de la construction du réseau interurbain RER autour et dans Bruxelles (échéance : 2012) ;
- le nouveau contrat de gestion de la STIB, dans lequel seront aussi tracés les objectifs pour la période 2007-2011 ;
- les tarifs sociaux pour les 65+, - 12 ans, VIPO, minimexés et demandeurs d'emploi ;
- la poursuite de l'exécution du Plan vélo 2005-2009 ;
- plus de caméras automatiques pour renforcer la sécurité routière dans la région ;
- plus de dispositifs pour augmenter la sécurité dans et autour du réseau de la STIB (avec un surplus d'argent considérable).

PORT DE BRUXELLES

Le plan d'action 2005-2009 pour le Port de Bruxelles prévoit de nouvelles initiatives pour l'année 2007. L'assainissement des sites pollués, y compris celui de l'ancien site Carcoke, se poursuit. Et des crédits supplémentaires seront accordés pour financer les travaux de dragage.

Emploi (229,8 millions d'euros / plus 8,2 % > 2006)

La Région de Bruxelles-Capitale jouit d'excellents atouts : sa position européenne idéale, sa reconnaissance internationale, son rôle de capitale, elle réalise 20 % du PIB belge et représente 21 % des investissements sur le territoire national. Pourtant, malgré tous ces atouts, elle ne parvient pas à améliorer son taux de chômage.
La Région bruxelloise est le plus grand bassin d'emplois de ce pays, avec plus de 650.000 travailleurs. Mais les Bruxellois constituent encore et toujours une minorité sur leur marché du travail. Le faible niveau de scolarisation du demandeur d'emploi bruxellois en est un facteur déterminant. Tout comme y participe l'organisation relativement complexe du dispositif bruxellois de mise à l'emploi.
L'année dernière, le gouvernement a déjà injecté 26,6 millions d'euros supplémentaires dans sa politique de l'emploi ; cette année, s'ajouteront encore 17,4 millions d'euros, soit une augmentation de 8,2 %.
Au printemps 2006, le gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux ont signé le "Plan pour l'emploi des Bruxellois", lequel pose dix diagnostics et formule dix réponses. L'année 2007 se caractérisera par la mise en œuvre de quelque septante points.
Le contrat de gestion de mars 2006 oblige l'Office régional bruxellois de l'Emploi (ORBEm) à se transformer en une organisation tournée vers le client et les entreprises qui, sans coûts supplémentaires, sera plus efficace qu'auparavant. Le gouvernement décuple (pour atteindre 1,5 millions d'euros) les subsides octroyés à l'ORBEm pour créer des cellules de reconversion, de crise et d'accompagnement en réponse à la restructuration de Volkswagen.

Pouvoirs locaux (421,2 millions d'euros / plus 23,6 % > 2006)

La situation financière de la plupart des communes est tout bonnement mauvaise. C'est principalement l'aide sociale qui s'octroie de grosses parts du gâteau des budgets communaux, tandis que les recettes du précompte immobilier ne cessent de diminuer.
La dotation générale accordée aux communes *est augmentée de 12 millions d'euros (soit plus 5,1 %)*. Les communes qui ploient sous un déficit structurel obtiennent une aide financière à puiser dans *un grand pot de 30 millions d'euros*, dont la répartition sera définie dans une ordonnance spéciale. En contrepartie, elles doivent brider quelque peu leur créativité fiscale en vue d'une meilleure harmonisation de la politique fiscale. *Un fonds de compensation fiscale de 15 millions d'euros* est également inscrit dans ce budget 2007 pour subsidier des initiatives communales «en faveur de l'emploi et du développement économique». Ce fonds compensera la perte de revenus des communes à la suite de réductions fiscales. Il servira aussi à harmoniser le niveau de certaines taxes communales. En effet, en interne, il existe entre les 19 communes de trop grandes différences en matière de tarification fiscale.
Des montants supplémentaires sont aussi libérés pour les contrats de prévention (16,5 millions d'euros), contre l'absentéisme scolaire, pour la mise en place d'un numéro d'appel pour les victimes de délits, pour la rénovation de crèches.
Les commissions communautaires peuvent encore espérer une plus grande aide financière de la part de la Région bruxelloise (5 millions d'euros au total), essentiellement pour l'organisation de formations pour les chercheurs d'emploi.

Logement (122,9 millions d'euros / plus 13 %)

Pour la troisième année consécutive, le gouvernement poursuit ses prodigieux efforts en vue de la construction de logements sociaux, de la rénovation du patrimoine social existant et de l'introduction d'une allocation-loyer.
Pour étoffer le parc immobilier de 5.000 logements, 540 millions d'euros sont nécessaires. Cette année signe la troisième injection de 180 millions d'euros ; ainsi, la totalité du capital est inscrite au budget.
Les agences immobilières sociales reçoivent plus de moyens. La Région augmente sa participation au capital de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, un montant de 7,5 millions d'euros qui permettra aux sociétés de logement social d'investir davantage dans la rénovation de leur patrimoine résidentiel.
Les allocations de déménagement, d'installation et de loyer (ADIL) sont maintenues au même niveau que l'année passée. Ces ADIL permettent aux familles avec revenus modestes de quitter une habitation inappropriée au profit d'un logement salubre et adapté. Le gouvernement doit encore trancher les conditions d'octroi de l'allocation-loyer en 2007 (promise dans la déclaration gouvernementale).

Aménagement du territoire et urbanisme (88,8 millions d'euros / plus 12,4 %)

Les communes reçoivent à nouveau des moyens pour troubler la tranquillité d'esprit des propriétaires peu scrupuleux qui laissent leurs immeubles à l'abandon ou inoccupés. De plus, 7 millions d'euros de subsides seront disponibles cette année pour la rénovation des 'immeubles isolés'.
Une action de sensibilisation sera menée afin d'encourager les particuliers à demander une prime (profitant d'une procédure simplifiée et accélérée) pour rénover leur habitation.

En 2007 et en 2008, les dernières tranches de subsides des nombreux projets de «développement économique local» et de «développement urbain intégré» seront liquidées. Les contrats de quartier constituent l'instrument majeur de la rénovation urbaine en Région bruxelloise.

La secrétaire d'Etat Françoise Dupuis (PS) donne la priorité à la transformation de bureaux inoccupés en logements. Les appels à projets portant sur de grands travaux urbanistiques doivent être mieux examinés ; un vademecum sera remis aux instances publiques concernées.
Les infractions doivent faire l'objet d'une intervention plus sévère. La secrétaire d'Etat raconte qu'elle a fait enlever des panneaux publicitaires illégitimes et exigé le remboursement des coûts au contrevenant. Elle compte sur les pouvoirs locaux fraîchement installés pour sévir contre les infractions flagrantes.

Environnement, politique de l'eau et propreté publique (210,5 millions d'euros / moins 6,8 %)
Le plan régional de propreté atteint cette année sa vitesse de croisière. L'Agence Bruxelles-Propreté (ABP) obtient les moyens nécessaires pour couvrir toutes les dépenses courantes et développer de nouvelles initiatives industrielles dans le cadre d'un accord de coopération public-privé.
La taxe sur le déversement des eaux usées est supprimée, représentant une perte de 21 millions d'euros pour la Région. Bientôt, un nouvel organisme parastatal sera créé, la Société bruxelloise de Gestion de l'Eau (BMWB-SBGE).

Politique de l'énergie (16,7 millions d'euros / plus 197 %)
L'ambition du gouvernement est de consommer moins d'énergie et d'investir plus dans des bâtiments économiques. Il faut donc changer la mentalité des propriétaires, des locataires, des consommateurs et de la profession.
La cogénération et les énergies renouvelables doivent bénéficier d'un intérêt aiguisé.
Janvier 2007 marque la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité. Pour en savoir plus sur la protection du consommateur bruxellois et la responsabilité des opérateurs, consultez l'article sur «l'électricité et gaz à tous les étages» de ce numéro.

Coordination de la politique du gouvernement – Relations extérieures – Initiatives communes (14,3 millions d'euros / plus 64,3 %)
Cette division du budget des dépenses annonce en style télégraphique les initiatives liées :
- à la promotion de l'image nationale et internationale de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- au 50ème anniversaire du Traité de Rome, avec notamment le 24 mars prochain un événement festif et populaire qui placera Bruxelles, capitale européenne, sous les projecteurs ;
- au Bureau de Liaison Bruxelles-Europe ;
- à la Fête de l'Iris ;
- aux relations avec l'Union européenne, d'autres organisations internationales et le Comité des Régions.

Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) (37,2 millions d'euros / plus 34,6 %)
Le Centre d'Informatique pour la Région de Bruxelles-Capitale (CIRB) sera désormais l'acteur central dans le secteur des TIC pour les organismes publics bruxellois. Cette *centralisation* répond à l'impérieuse nécessité d'intégrer les différents projets IT dans un même réseau, d'harmoniser de manière permanente les violons des niveaux de pouvoir local et régional et de satisfaire la demande du citoyen bruxellois de suivre électroniquement ses dossiers.

Un contrat de gestion sera donc conclu avec le CIRB en 2007. Cet organisme TIC devra alors prendre des engagements précisément définis avec les partenaires des différents niveaux de pouvoir qui composent Bruxelles. Inversement, ce contrat de gestion représente une opportunité idéale pour certaines institutions locales et régionales qui inscriront leur *stratégie IT* dans une vision plus large. La professionnalisation souhaitée et l'élargissement des missions du CIRB (notamment le développement et l'entretien de l'application chancellerie) auront aussi des répercussions sur le statut et la rémunération du personnel. Dans le cadre d'une nouvelle structure d'équipe IRIS, 150 collaborateurs se verront mieux rétribués que leurs collègues de l'administration bruxelloise, tout en s'engageant contractuellement à une évaluation périodique.

Fonds structurels européens / FEDER 2007-2013
Le budget comprend une nouvelle division dédiée au financement du programme FEDER (FEDER = Fonds européen pour le Développement régional), qui s'attache à la rénovation urbaine de la région. Le Secrétariat régional au Développement urbain (Srdu) en a assuré la préparation et s'attèle à présent à l'appel à projets, lesquels doivent être rédigés pour mi-2007. La Région bruxelloise peut revendiquer 77 millions d'euros dans le cadre de l'objectif de compétitivité et d'emploi.

LA GESTION DE LA DETTE

La dette régionale (essentiellement des prêts) atteignait à la fin de l'année dernière 1.703 millions EUR, soit une baisse de 2,5 % par rapport à 2005. Dorénavant, la dette totale de la STIB sera reprise dans la dette régionale.
(Voir Tab.2 - Ci-dessous)
La proportion entre la dette totale et les recettes totales ne cesse de s'améliorer ces dernières années. C'est très important pour évaluer si la Région pourra respecter ses obligations financières sur la base de ses recettes propres.
(Voir Tab.3 - Ci-contre)

Tab.3 - **Evolution de la dette totale par rapport aux recettes totales (au 31/12) selon la norme SEC 95**

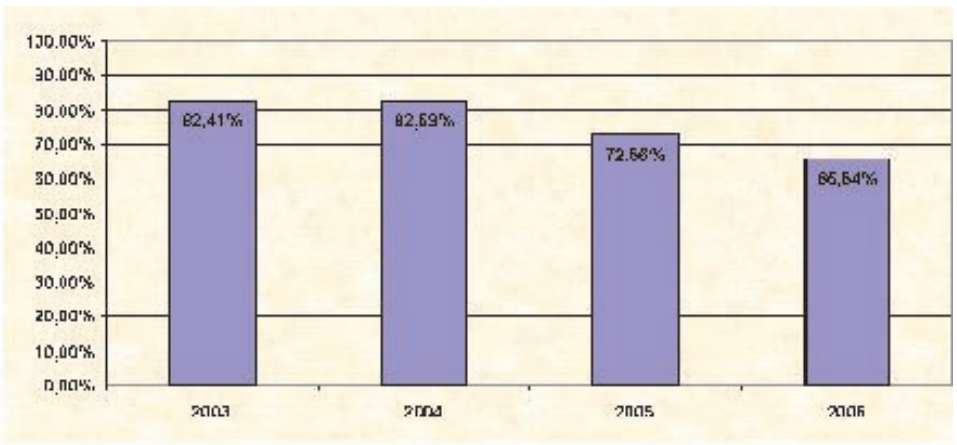

Le ministre Vanhengel se réjouit du fait que le coût moyen de la dette directe est en constante diminution ces dernières années.

LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Les recettes totales pour 2007 ont été estimées à 2.380.371.000 euros (sans compter les 173,5 millions d'euros pour la gestion de la dette). Par rapport au budget initial 2006, cela représente une légère augmentation de 0,3 pour cent. Les recettes entre-temps ajustées de 2006 se chiffrent à 2.374 millions d'euros ; elles se singularisent par une forte augmentation des droits d'enregistrement et des droits de succession, tandis que les recettes du secteur de l'eau et de l'agglomération sont moindres.
L'évolution des recettes totales depuis 1999 est reproduite ci-dessous sous forme de tableau et de graphique.
(Voir Tab.4 - Ci-dessous et Tab.5 page 4).

La part de la Région bruxelloise dans l'impôt des personnes physiques
Le produit de l'impôt des personnes physiques est en partie attribué aux trois Régions, une partie scrupuleusement calculée. Cette dotation IPP est définie dans la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989.

Tab.4 - **Recettes 1999-2007 Ini**

x 1.000 EUR	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes	1.442.351	1.560.648	1.602.416	1.745.298	1.785.708	1.928.975	2.106.491	2.373.391	2.383.761

NB : à partir de 2000 doivent être ajoutés 173.526.000 EUR pour la gestion de la dette

Tab.2 - **Evolution de la dette totale (en milliers d'euros) selon la norme SEC 95**

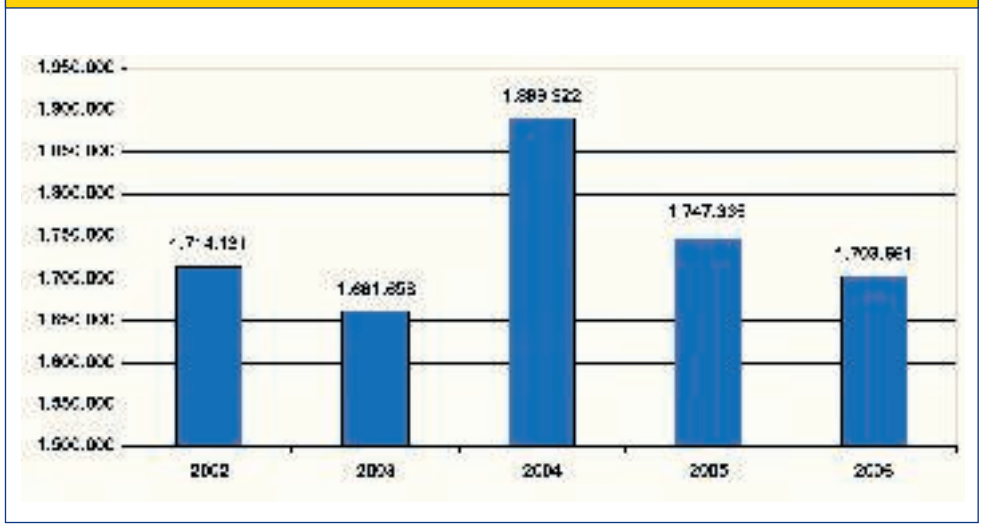

Le principal critère pour calculer le montant de base de la dotation IPP repose sur la contribution d'une Région au total des recettes de l'impôt des personnes physiques. La quote-part de Bruxelles régressait depuis longtemps – elle est passée de 10,05 % en 1994 à 8,65 % en 2005 – mais nous notons aujourd'hui avec intérêt qu'elle est en légère hausse depuis l'année dernière et atteint 8,74 %. La tendance s'inverse donc et devient positive. Pour mémoire, 63,60 % de l'impôt des personnes physiques est perçu en Flandre, 27,66 % en Wallonie.

Aussi minime soit-elle, cette augmentation est synonyme de bonne nouvelle pour le *ministre des Finances Vanhengel*, car le Bruxellois ne s'appauvrit plus. Logiquement, par effet de ricochet, l'intervention de solidarité nationale (ISN) diminue. Ce qui fait dire à *Rudi Vervoort*,

Tab.5 - **Synthèse des recettes**

	2006 Ini x 1.000 EUR	2007 Ini x 1.000 EUR
Impôts régionaux	1.027.744	1.166.839
1) Droits de succession	293.611	323.233
2) Droits d'enregistrement ventes	433.505	520.342
3) Autres impôts régionaux	300.628	323.264
Taxes régionales	136.411	103.063
1) Taxe régionale autonome	133.038	99.562
2) Autres	3.373	3.501
Part attribuée de l'IPP	731.419	742.441
Recettes en provenance de l'Agglomération	135.749	140.848
Transfert en provenance du pouvoir fédéral dans le cadre de la Loi Spéciale de Financement		
1) Droits de tirage	42.545	42.545
2) Mainmorte	39.806	40.562
3) Nouvelles compétences transférées et communes	31.921	33.387
Autres recettes	170.589	35.744
Recettes sur les Fonds organiques*	57.477	19.238
TOTAL	**2.373.391**	**2.324.667**

*Non exécution du Fonds pour la gestion de la dette

Ce tableau donne lieu à plusieurs commentaires d'ordre général. Tout d'abord, les recettes totales 2007 diminuent de 2% par rapport à 2006.

Cette diminution s'explique par un certain nombre de recettes exceptionnelles en 2006. Il s'agissait d'une part du remboursement des soldes de trésorerie des services à gestion séparée (environ 66 millions d'euros) et d'autre part de plusieurs recettes one-shot (au total pour environ 88 millions d'euros).

Ensuite, il faut tenir compte dans le budget initial des voies et moyens 2007 de la réforme du secteur de l'Eau (moins 39 millions d'euros).

Si on fait abstraction de ces différents éléments, l'on obtient en fait un taux de croissance des recettes de 6 pour cent par rapport à l'initial 2006.

Ce sont principalement les impôts régionaux qui augmentent.

chef de groupe du PS, que cette légère inflexion n'augure en *rien d'une bonne nouvelle.* Si la solidarité fédérale joue moins pour la Région bruxelloise, il faut y voir un appauvrissement croissant de la Wallonie.
Selon *le ministre Guy Vanhengel,* le gouvernement doit poursuivre sans relâche sa politique qui consiste à attirer des revenus moyens à Bruxelles ou à les maintenir dans la ville, pour ainsi stimuler les moyens financiers et la cohésion sociale de la Région.
L'intervention de solidarité nationale (ISN) est une dotation versée par le gouvernement fédéral aux Régions dont la capacité fiscale est moindre que la moyenne nationale, plus précisément à celles dont les recettes IPP par habitant sont inférieures à la moyenne belge. Chaque pour cent de différence par rapport à la moyenne nationale donne droit à 11,60 euros (base de 1988, indexation annuelle) par habitant de la région. L'IPP par habitant bruxellois se situe 9,4 % en dessous de la moyenne belge. La Région de Bruxelles-Capitale bénéficie depuis 1997 de l'intervention de solidarité nationale (ISN). Tandis que la Wallonie s'enfonce dans une spirale négative (moins 14,9 %), Bruxelles a pu constater l'année dernière la fin de cette tendance à la baisse.
La dotation IPP totale pour 2007 est estimée à 742,4 millions d'euros, soit près d'un tiers de l'ensemble des recettes.

Les impôts régionaux

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des impôts régionaux visés dans la loi spéciale de financement de 1989, qui devraient générer cette année 1.168 millions d'euros. Ce montant représente un surplus de presque 14 % par rapport au budget des voies et moyens initial de 2006. Il signifie également que les impôts régionaux couvrent pratiquement la moitié du revenu régional. Le casino de Bruxelles a pris un départ en fanfare et gratifie la Région de recettes supplémentaires inespérées.
Quant à la bourse du Bruxellois, elle sera cette année plus riche de 93 euros. En effet, la taxe régionale forfaitaire à charge des ménages, des indépendants et des entreprises *s'élèvera à 89 euros au lieu de 182 euros.* Cette réduction de moitié est le signe annonciateur d'une suppression.
(Voir Tab.6 et 7 - ci-dessous).

Tab.6 - **Les impôts régionaux 2006 – 2007**

en millions EUR	2006 ajusté	2007 initial
Droits d'enregistrement sur ventes d'immeubles		
(41,4 %)	199,2	215,4
(58,6 %)	281,9	304,9
Droits d'enregistrement sur constitution d'hypothèque	36,1	39,7
Droits d'enregistrement sur partages immeubles	5,7	6,5
Droits de donation	61,9	59,6
Droits de succession	327,4	325,1
Précompte immobilier	16,5	17,4
Taxe de circulation	111,4	118,1
Taxe mise en circulation	42,7	46,6
Eurovignette	4,7	4,5
Jeux & paris	18,1	23,1
Appareils automatiques	6,6	7,6
Taxe d'ouverture	0,07	0
Redevance radio/TV	0	0
TOTAL	**1.112,5**	**1.168,7**

Tab.7 - **Quelques chiffres clés de la région de Bruxelles-Capitale**

1.018.804	habitants
450.745	déclarations fiscales pour l'exercice d'imposition 2004
23.964 €	le revenu imposable moyen
14.860 €	le revenu disponible par habitant
650.000	emplois
22,1 %	taux de chômage (décembre 2005)
105.630	demandeurs d'emploi inscrits
65 %	des demandeurs d'emploi sont peu qualifiés
38.836	logements gérés par les 33 sociétés immobilières de service public sous la supervision de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB)
7.533	nombre de ménages ayant bénéficié en 2005 de droits d'enregistrement moins élevés à l'achat d'un logement
74.208	nombre d'entreprises en 2004 (hors services publics et professions libérales non assujettis à la TVA)
85,3 %	de ces entreprises relèvent du secteur tertiaire
55.625 mio €	produit intérieur brut en 2004 (19,3 % du PIB belge)

LES DÉPUTÉS ONT MENÉ DÉBAT

La présentation du projet de budget achevée, députés de la majorité PS-cdH-Ecolo-VLD-CD&V-spa-spirit et de l'opposition démocratique MR et Groen! ont exprimé leurs points de vue respectifs.

MR : «L'obscure clarté de l'Olivier»

Au nom du MR, *Didier Gosuin* a évoqué «*l'Olivier ou l'obscure clarté des finances bruxelloises*». Et il s'est employé à mettre en lumière les «*criantes oppositions de ce budget régional et des politiques qui en sont induites*».

Didier Gosuin

Les aspects clairs du budget : les recettes en hausse de 6,7%, la consolidation des trésoreries «*qui fonctionne bien*» et la gestion de la dette «*exemplaire*».

Le député s'interroge, par contre, sur l'évolution budgétaire «*en dents de scie*» : «*importantes marges budgétaires annoncées en 2005, réduction de la voilure budgétaire en 2006 et retour à l'euphorie en 2007, au point de vouloir diminuer ou supprimer la taxe régionale*».
Pour le MR, la prétendue qualité de ce budget est due au fait que «*nos excellences n'arrivent pas à consommer les marges qu'elles se sont octroyées en d'autres temps*». Plus de 30 millions d'euros n'auraient pas été utilisés en 2005. «*Le gouvernement n'est pas en mesure de dépenser l'argent dont il dispose au profit de ses priorités que sont le Contrat pour l'économie et l'emploi et le Plan logement*».
La majorité serait la championne de la débudgétisation. Entre 2003 et 2007, les montants extraits du budget, mais réellement décaissés, seraient passés de 32 à 160 millions d'euros.

Urbanisme. La Société d'acquisition foncière (SAF), qui doit permettre d'acquérir des réserves foncières, «*nage toujours dans la panade*». La majorité aurait travaillé dans une précipitation inexcusable, sans transparence et sans avoir les garanties nécessaires de l'Institut des comptes nationaux. Le Parlement ne disposerait toujours pas du plan financier 2006-2008 de la SAF.

Energie. Précipitation, amateurisme et manque de transparence caractériseraient aussi, pour le MR, la libéralisation de l'énergie : *le député Gosuin* prévoit pour les pouvoirs publics une augmentation des coûts de fourniture et une diminution des dividendes (7,7 millions d'euros en plus à charge des communes) et pour les consommateurs une augmentation de la facture.

Eau. *«Précipitation confuse» aussi pour la réorganisation du secteur de l'eau : «On a préféré créer une nouvelle structure, la SBDE, plutôt que de rationaliser un secteur où les intervenants pullulaient». Didier Gosuin*

redoute une augmentation annuelle de 10% de la taxe eau pendant dix ans (soit 2,5 fois le montant actuel de la taxe). Et il dénonce l'existence d'un arriéré fiscal «*de plusieurs millions*» à charge de l'IBDE (Intercommunale bruxelloise de distribution d'eau).

Transports. Le MR qualifie STIB INVEST, la société d'investissement créée au profit de la STIB et à laquelle participera le pouvoir fédéral, de «*bidule*». Il s'interroge sur le concept budgétaire et économique qui justifie la création de cette société d'investissements et sur le flou qui entoure l'impact budgétaire pour les communes de la future taxe issue de la vignette autoroutière.

Formation. Le refinancement de la Commission communautaire française (Cocof) inquiète également le MR. Le groupe reproche au gouvernement de ne pas vouloir, «*contrairement au passé*», lui allouer la vingtaine de millions d'euros, chaque année, qui permettrait, dit le député, de sauver l'institution, *«alors que les recettes de la Région explosent, grâce notamment aux effets du boom immobilier. Si on finançait mieux les politiques de formation qui dépendent de la COCOF, de la Communauté française et de la Communauté flamande, on ne se trouverait pas dans une situation si catastrophique en Région bruxelloise. Investir dans ces politiques, c'est à terme, diminuer l'énorme coût du chômage bruxellois et de son accompagnement».*

Un front bruxellois. Le MR lance un défi au ministre des Finances, *Guy Vanhengel (VLD)* : *«A l'heure où chacun plaide avec acharnement pour substituer au front francophone un véritable front bruxellois, montrez que vous embrassez la réalité bruxelloise à pleine bouche. Comment croire en votre sincérité si, en acceptant les recettes du boom immobilier, vous refusez de prendre en compte, pour une infime partie, les effets collatéraux de la flambée de l'immobilier bruxellois ? Il y a une certaine indécence, poursuit le député Gosuin, à venir fanfaronner à la tribune sur les performances budgétaires de la Région et à laisser patauger des milliers de Bruxellois dans les problèmes sociaux et de santé. Occupez-vous des Bruxellois, MM Vanhengel et Smet* (sp.a, compétent pour l'aide aux personnes, NDLR) *et passez à l'acte ! Ou restez assis sur votre magot, mais abstenez-vous de revendiquer un front bruxellois pour défendre les intérêts des habitants de cette Région».*

Taxe régionale. Elle sera diminuée de moitié en 2007 (90 euros) avant de disparaître, vraisemblablement, dès 2008. Pour le MR, la suppression annoncée de cette taxe est un mauvais signal. Pour les plus démunis, déjà exempts de cette taxe, pour les hôpitaux qui manqueraient de moyens, pour le Nord du pays qui estimerait que Bruxelles ne doit pas être refinancé. «*Moi, au nom du MR, conclut Didier Gosuin, je préfère maintenir la taxe régionale et donner un peu de souffle aux politiques d'aide aux personnes, aux politiques sociales et de santé. J'attends de vous* (le ministre Vanhengel, NDLR) *du dialogue, de la compréhension et du bon sens et pas des réponses institutionnelles improbables pour régionaliser telles ou telles compétences sous-financées.»*

Cinquantième anniversaire du Traité de Rome. *Jacqueline Rousseaux* a relevé, pour sa part, que Bruxelles s'apprêtait à fêter le cinquantième anniversaire du Traité de Rome et regretté, dans la foulée, qu'«*aucun programme d'envergure*» n'ait été préparé pour présenter «*au monde entier*» la Région de Bruxelles-Capitale «*sous son meilleur jour*». «*On attendait,* dit-elle, *un Musée de l'Europe qui ne semble plus intéresser grand monde. Il est indispensable que le gouvernement encourage le Fédéral à prendre les mesures voulues*».

VLD : «Des choix financièrement responsables»

Le chef de groupe VLD, *Jean-Luc Vanraes*, se félicite, une fois de plus, que ce projet de budget respecte les normes du Conseil supérieur des finances et qu'il traduise en chiffres, comme les années précédentes également, les grandes options de la déclaration de politique générale du gouvernement. La Région bruxelloise est la première entité fédérée du pays à appliquer la nouvelle comptabilité établie par le Fédéral.

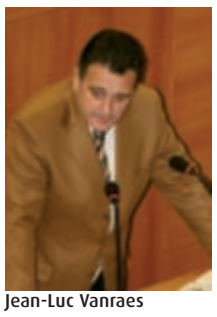
Jean-Luc Vanraes

Les moyens libérés, dit le député, pour faire avancer d'«*intéressants*» dossiers n'empêchent pas que les choix budgétaires répondent aux exigences d'une Région «*financièrement responsable*».

Taxe régionale. Le VLD se réjouit en particulier de la diminution de moitié de cette taxe régionale et se dit convaincu que cette taxe sera supprimée en 2008. Il y voit une «*importante mesure sociale*» dans la mesure où une taxe forfaitaire pénalise davantage les plus pauvres.

Jean-Luc Vanraes approuve les moyens affectés à l'apurement des manques de ressources structurels des communes et à l'harmonisation de la fiscalité communale. Ce qui devrait idéalement permettre, selon le député, la suppression des taxes «*antiéconomiques*».

Autres motifs de satisfaction pour le VLD : la création de la société d'investissements STIB INVEST et la restructuration du secteur de l'eau, via la mise sur pied d'un organisme para-régional. Deux organismes où devraient perdurer les mesures sociales existantes.

Enseignement. Le groupe approuve, par ailleurs, les solutions proposées pour le refinancement des commissions communautaires et le fait que, pour la première fois, la Région wallonne ait consenti à refinancer la Cocof, aux côtés de la Région bruxelloise. *Jean-Luc Vanraes* souhaite que tant la Cocof que la VGC affectent ces moyens supplémentaires à leurs réseaux d'enseignement respectifs.

Le député voit dans l'évolution des recettes de l'IPP – en hausse pour la première fois depuis plusieurs années - le fruit des mesures prises par le ministre des Finances, Guy Vanhengel, afin d'attirer ou de retenir à Bruxelles des personnes à revenus moyens. En particulier, la baisse des droits d'enregistrement à l'achat d'un logement et la baisse des droits de succession sur l'habitation familiale.

Transports. Le VLD salue encore l'accroissement des moyens pour la politique d'équipements et de déplacements, censés accroître la sécurité dans les transports publics. Il regrette que le ministre responsable, Pascal Smet, n'ait pas informé le parlement sur l'évolution des discussions relatives au nouveau contrat de gestion de la STIB.

Logement. *Le député Vanraes* souhaite être informé sur l'état de réalisation des 5.000 logements sociaux annoncés en début de législature. Il demande si des moyens vont « enfin » être affectés à la rénovation. Le groupe VLD souhaite qu'on active les mesures décidées pour l'affectation au logement des espaces situés au-dessus des magasins et que l'on conscientise les propriétaires de magasins à l'intérêt de tels aménagements.

Emploi. Le VLD approuve l'élargissement du système des chèques-langues et les mesures destinées à lutter contre les discriminations à l'embauche. Il constate avec satisfaction que les chiffres du chômage sont en baisse pour la première fois depuis longtemps. Il croit à la nécessité absolue d'améliorer la formation des chômeurs pour les aider dans la recherche d'un emploi. *Jean-Luc Vanraes* cite l'exemple de VW-Forest. Il y a des chances qu'on y assemble l'Audi A1, à partir de 2009 et qu'il y ait nouvelle embauche. Il importe donc, dit-il, que la Région organise les formations adéquates pour les chômeurs bruxellois. Avec l'espoir que les employeurs recrutent ces travailleurs, une fois formés. Le VLD se réjouit également que la Région ait rattrapé son retard en matière de chèques-services.

Commerce. Le VLD souhaite attirer à Bruxelles la clientèle qui fait ses achats dans les deux autres régions. Il suggère la réalisation d'une étude sur les motivations des gens à faire leurs achats ailleurs que dans la capitale.
Le député Vanraes estime enfin que la Région bruxelloise ne reçoit pas les moyens auxquels elle a droit. Lors des négociations institutionnelles de 2007, il faudra, dit-il, revoir le mode de financement des différentes entités du pays. Et pour cela, les Bruxellois devront aller unis aux négociations en ne surchargeant pas l'agenda de dossiers communautaires.

PS : «Aider les communes en déficit structurel»

Rudi Vervoort, chef de groupe PS, félicite le gouvernement d'avoir déposé son budget à temps. Un budget dont certaines recettes régionales sont en hausse : plus de 6% par rapport à 2006, si l'on fait abstraction des recettes exceptionnelles de cette année-là. Les droits d'enregistrement (environ 20% des recettes totales) connaissent une croissance soutenue mais le député PS craint que cela soit dû à la hausse continuelle de l'immobilier. L'abattement forfaitaire de ces droits devait favoriser les petites transactions plutôt que les grosses. Or, constate le groupe PS, le nombre moyen de transactions semble augmenter moins vite que le montant moyen de celles-ci. Selon le député, les pouvoirs publics doivent conserver leur rôle régulateur.

Taxe régionale. Le groupe socialiste se réjouit aussi de la diminution de moitié de cette taxe forfaitaire, à charge des ménages tout en objectant que sa suppression annoncée entraînera une compression des dépenses.

Rudi Vervoort met en doute l'interprétation du ministre des Finances : contrairement à ce que ce dernier avance, la baisse de l'impact de la solidarité fédérale envers la Région bruxelloise ne proviendrait pas d'un accroissement de la richesse relative de sa population mais du fait que la redistribution de l'intervention de solidarité fédérale profite désormais davantage à la population wallonne qui s'appauvrit encore plus que la population bruxelloise.

Investissements publics. Pour le groupe PS, le budget régional atteindrait l'équilibre en raison du fait, notamment, que le gouvernement recourt à la création de sociétés privées pour financer des investissements publics d'envergure. Dépenses dont les effets négatifs ne seraient pas négligeables. L'Europe impose à ces sociétés privées (la SAF, la SBGE et STIB INVEST) d'avoir une autonomie de gestion et plus de 50% de recettes propres. Et le PS met le gouvernement en garde : «*Ne courrons pas à corps perdu vers ce qui est le vrai objectif des normes comptables européennes pour les pouvoirs publics : rendre exagérément difficiles les mises en réserve pour les investissements et forcer la création de sociétés parapubliques dans des conditions qui seront le prélude à des privatisations diverses*».

Rudi Vervoort

Rudi Vervoort prend l'exemple de la SBGE. Le risque existe, selon lui, que la société augmente le prix de l'eau pour arriver aux 50% de recettes propres. Alors que la ministre (*Evelyne Huytebroeck, Ecolo*) a toujours soutenu que le prix de l'eau n'allait pas augmenter à Bruxelles.
Concernant la création de STIB INVEST, le PS tient à s'assurer que le caractère public de la STIB sera préservé, comme s'y est engagé le gouvernement.

Expansion économique. Citant un avis unanime du Conseil économique et social, selon lequel le gouvernement n'aurait pas pris, jusqu'ici, la mesure de la question de l'emploi des jeunes, *la députée Olivia P'Tito* attire l'attention de celui-ci sur le fait qu'en octobre 2006 les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans étaient au nombre de 17.726, dont 8.214

n'avaient pas dépassé le secondaire inférieur. Parmi ceux-ci, précisa la députée, 2.052 étaient titulaires d'un diplôme du primaire.
La députée Julie Fiszman souhaite voir les aides à l'expansion économique conditionnées par des recrutements en faveur des Bruxellois. Il devrait en être de même pour les aides en nature, comme les cessions de terrain offertes par la SDRB. Il y aurait lieu également, selon la députée, de prévoir des mécanismes de récupération d'aides aux entreprises lorsque celles-ci ont procédé à des restructurations tout en faisant des bénéfices.

Logement. Le groupe PS se réjouit que la totalité des montants nécessaires aient été engagés pour accroître la production de logements publics, dont une dernière tranche de 540 millions, cette année. Il se félicite aussi que les crédits nécessaires aient été inscrits en faveur de l'intervention de solidarité (à hauteur de 75%) dans les déficits des sociétés de logement agréées et que les crédits alloués aux agences immobilières sociales soient en augmentation. Autre motif de satisfaction : l'inscription des premiers crédits en faveur d'une allocation-loyer via les régies communales.

Communes. L'accroissement de 5% de la dotation générale aux communes est un acquis important. Quinze millions d'euros sont prévus pour le fonds de compensation fiscale et trente millions pour les communes en déficit structurel, ce qui devrait induire une plus grande solidarité entre communes. «*Espérons que la répartition entre les communes soit la plus juste possible, pour éviter que certaines communes ne se maintiennent en déficit pour toucher de l'argent*».
Enfin, le PS continue de plaider pour la mise en place d'une administration fiscale régionale, destinée à mieux connaître l'assiette fiscale et à établir des impôts «*économiquement pertinents et empreints de justice sociale*». La Région pourrait ainsi mieux maîtriser ses recettes, mieux les calibrer, de manière plus autonome.

Transports. Au nom du PS, toujours, *Rachid Madrane* s'est réjoui de la naissance d'un réseau de transport public de nuit et de la prochaine création d'une agence régionale de stationnement qui aura notamment pour tâche d'aménager des parkings publics. Le député s'est par ailleurs félicité de l'engagement de trente agents de mezzanine dans les stations de métro critiques et espère une généralisation à toutes les stations du réseau. Il déplore, par contre, l'absence de crédit spécifique pour la gratuité des transports publics pour les 12-25 ans (seule la tranche d'âge 18-25 est prévue) et pour une meilleure desserte de certains quartiers comme Schaerbeek, Evere ou Berchem-Sainte-Agathe, deux points pourtant présents dans la déclaration gouvernementale.

sp.a.-spirit : «Non à la diminution de la taxe régionale»

«*Cette Région reste le pauvre petit frère. Il est absolument nécessaire que le gouvernement adopte des mesures énergiques*», selon *Marie-Paule Quix,* chef de groupe sp.a.-spirit, qui désapprouve la diminution de moitié de la taxe régionale. La députée situe la grande masse des revenus entre 1.000 et 1.500 euros et pour ceux-là, dit-elle, la diminution de moitié de la taxe est un réel allègement fiscal. Mais elle se demande s'il faut en faire bénéficier également les gros revenus. En outre, ajoute-t-elle, la diminution de cette taxe n'aidera pas les chômeurs à trouver un emploi.

Marie-Paule Quix

Emploi. Cent mille chômeurs, cela reste un chiffre inacceptable, selon le sp.a.-spirit. Deux-tiers de ces chômeurs n'ont qu'un diplôme du secondaire inférieur, voire un diplôme non reconnu. Et ceci alors même que nombre d'entreprises connaissent une pénurie de main d'oeuvre. Quatre-vingt sept activités seraient particulièrement concernées, dans le transport, la logistique, l'horeca et le tourisme, notamment, activités qui ne requièrent pas une formation poussée. Il conviendrait d'interroger les écoles concernées.

Logement. Si la députée sp.a.-spirit se réjouit de l'instauration d'une allocation-loyer, elle estime que les crédits du logement social sont insuffisamment utilisés, à raison de 54,2%. Mais il ne faudrait pas que le rattrapage de ce retard abaisse la qualité des logements. Le
logement social, lui aussi, doit profiter des méthodes d'éco-construction, économes en énergie et durables. Il faut renoncer à la construction de grands complexes de logements sociaux et disséminer ces logements dans un maximum de quartiers afin d'éviter les ghettos. Le sp.a.-spirit s'élève également contre le grand nombre, imprécis, de logements abandonnés. La Région devrait contraindre les communes à tenir à jour des inventaires.

Le budget de la SDRB pour 2007 prévoit 13 millions d'euros pour la réalisation de logements, soit 2 millions de plus que l'an dernier. Mais le sp.a.-spirit craint les pièges d'un emballement. Lorsque la SDRB veut réaliser en cinq ans autant de projets que dans les quinze dernières années, il y a intérêt à renforcer la direction et le suivi des chantiers, au risque que le partenaire privé n'ait les coudées trop franches, au détriment de la qualité des constructions. Le sp.a.-spirit se réjouissait, l'an dernier, de l'annonce d'un contrat de gestion pour la SDRB, mais déplore ne rien voir venir.

Energie. *Marie-Paule Quix* salue l'augmentation de 22% de la dotation Environnement. Le gouvernement doit financer la construction d'immeubles économes d'énergie, y compris des immeubles de logements sociaux.
Le groupe sp.a.-spirit s'inquiète d'une éventuelle augmentation du prix de l'eau, de 0,25 euro à 0,43 euro par m^2, «*contrairement à l'annonce du gouvernement*».

Communes. Les 30 millions d'euros supplémentaires prévus pour les communes doivent servir à la réduction des dettes et des manques de ressources. Et le fonds fiscal de 15 millions d'euros doit permettre de compenser les pertes de recettes induites par une harmonisation de la fiscalité communale. En passant de 340,8 millions à 421 millions d'euros, l'intervention régionale en faveur des communes représente 24% des dépenses de la Région. Cette manne devra être distribuée de manière transparente et contrôlée.

Bruxelles international. Le développement international de Bruxelles voit son budget grimper de 25%, à 2 millions d'euros. Le sp.a.-spirit déplore la modicité de la somme, le manque de «*transparence*» dans ses affectations et l'absence de plan de city-marketing. Une organisation comme Modo Bruxellae apparaît comme un atout pour positionner Bruxelles dans le monde, comme capitale de la mode. L'organisation mérite d'être soutenue structurellement.

Rénovation urbaine. Les montants affectés aux contrats de quartier passent de 25 à 39 millions d'euros. Le sp.a.-spirit s'interroge sur les modes d'évaluation. Les moyens du Fonds social européen augmentent alors qu'en 2007 Bruxelles verra sa part réduite. Marie-Paule Quix se dit inquiète à cet égard pour l'avenir.

Sport. Les infrastructures sportives bénéficieront de 3,5 millions d'euros, une matière qui concerne en réalité les communautés mais la régionalisation de ces matières se poursuit.
Le sp.a.-spirit regrette que 10% seulement du budget – 350.000 euros - aille aux clubs amateurs. Mais les communautés sont invitées à investir plus dans les infrastructures communales.

cdH : «Non à la suppression de la taxe régionale»

Le cdH manifeste son enthousiasme pour le budget qui confirme les engagements du gouvernement ; la politique économique et de l'emploi au centre de l'action politique régionale et des moyens supplémentaires pour le logement. Un budget adapté, dit *Denis Grimberghs*, pour faire face au «*drame social de Volkswagen*». «*Le gouvernement a instantanément pris ses responsabilités pour aider les travailleurs de VW et des sociétés sous-traitantes, pour envisager le maintien d'une activité industrielle sur le site, aider à l'adoption d'un plan social et à la création d'une cellule de reconversion*».

Denis Grimberghs

Le cdH espère que le gouvernement concrétisera rapidement avec les communes le pacte fiscal qui doit permettre de limiter la pression sur les activités économiques et rendre Bruxelles plus attractive que les deux autres régions. Denis Grimberghs note à cet égard que les indices de confiance des acteurs économiques sont « plutôt encourageants » et que les moyens mobilisés pour l'acquisition des anciens terrains ferroviaires sont « considérables ». Le redéploiement urbanistique de ces terrains devrait, dit-il, faire l'objet d'un débat au parlement.

Autres points positifs, selon le cdH : le rééquipement des écoles techniques et le refinancement des commissions communautaires.

Logement. *Denis Grimberghs* approuve l'inscription d'un crédit budgétaire pour l'allocation-loyer, en collaboration avec les communes. Il espère aussi la mise en œuvre du droit de gestion publique des immeubles à l'abandon. Ils seraient plus de 13.500 à Bruxelles.

Mobilité. Le cdH approuve le développement d'un réseau nocturne de transport public. L'autorité politique régionale doit continuer de définir les investissements en matière de transport public, même si l'organisme de gestion sera une société commerciale. L'accès au réseau de la STIB devra être progressivement gratuit, en collaboration avec le Fédéral. Cette question du financement fédéral et celle de la gratuité jusqu'à 18 ans devraient s'inscrire, selon le cdH, dans le budget 2008.

Communes. La politique de soutien aux communes en difficulté structurelle rencontre également les préoccupations des démocrates humanistes. Les 30 millions y affectés devront être répartis en fonction des réalités de terrain et de la volonté des majorités communales de collaborer avec la Région. Il faut aider les communes à rationaliser leur gestion, soutenir les partenariats entre elles et réclamer du Fédéral les moyens suffisants pour qu'elles puissent assumer leurs nouvelles tâches, en matière de police, notamment. L'Etat doit reverser à temps la part due aux communes dans l'IPP et le précompte immobilier. La solution pourrait passer par la création d'une administration fiscale régionale.

Taxe régionale. Le cdH estime que la diminution de la taxe régionale est une bonne chose pour les ménages bruxellois mais il est opposé à sa suppression. Même après cette diminution, dit *Denis Grimberghs*, les Bruxellois continueront à avoir des charges fiscales plus élevées que dans les deux autres régions. Le débat sur les marges fiscales devrait porter, selon lui, sur les droits de succession, le précompte immobilier ou encore la fiscalité automobile.

Environnement. *Stéphane de Lobkowicz* souligne dans ce budget une augmentation «*régulière*» des sommes consacrées à la défense de l'environnement. Il y voit le fruit du travail de la ministre de l'environnement, en particulier, mais également le résultat d'une conscientisation d'une grande partie de la population et des élus.

Ecolo : «Des bâtiments aux quartiers durables»

Au nom du groupe Ecolo, *Yaron Pesztat* estime, lui aussi, qu'en produisant 20% de

Yaron Pesztat

la richesse nationale, Bruxelles ne reçoit pas le «*juste retour*» de cette contribution.
Il se réjouit de la suppression de la taxe régionale, l' «*impôt le plus discriminatoire possible*», mais il reste inquiet de la situation budgétaire de la Région. «*Les recettes de l'IPP sont inférieures de près de 10% à la moyenne nationale. Un quart des Bruxellois vit toujours sous le seuil de pauvreté, vingt-cinq mille personnes attendent un logement social. Les CPAS croulent sous les demandes et le taux de chômage s'élève à environ 20%, même si pour la première fois de l'année, ce pourcentage a légèrement diminué*».

Eau. Ecolo salue la création «*enfin aboutie*» de la SBGE. Restent de gros enjeux, dont la lutte contre les inondations, avec le Plan pluie attendu «*impatiemment*». La réparation des égouts «*dans un état épouvantable*» nécessite des moyens à la hauteur du défi.

Emploi. *Yaron Pesztat* estime indispensable de développer les secteurs d'activités propres à donner du travail aux Bruxellois, dont beaucoup de jeunes et de peu qualifiés, ainsi que des secteurs d'activités non délocalisables : les toutes petites entreprises, l'horeca, le commerce, le tourisme, etc. Il approuve l'élargissement du spectre de l'Agence bruxelloise pour l'entreprise vers l'ensemble des entreprises. Bémol : il reste à aider les Bruxellois à accéder à la fonction publique et à réussir l'examen préalable.

SAF. En ce qui concerne la SAF, le député Ecolo s'étonne qu'il n'y ait encore eu nulle part de réflexion globale sur le type d'activités à mener sur les terrains acquis par la SAF (auprès de la SNCB). Il salue, par contre, la mise sur rails toute proche, espère-t-il, du Brussels

International Logistics Center, la logistique étant un secteur d'activités en expansion à Bruxelles en raison de la présence de la voie d'eau voisine du chemin de fer.

Transports. Ecolo craint que la création de STIB INVEST, nouvelle structure para-régionale, ouvre la voie de l'actionnariat à des tiers, éventuellement privés. Un de ces tiers inquiète Ecolo : l'Etat fédéral pourrait y investir 20 millions d'euros en contrepartie d'un pouvoir accru sur la politique bruxelloise en matière de transport public. Ecolo se réjouit par contre aussi de la création d'un réseau de nuit.

Climat. Autre sujet de préoccupation : la lutte contre le réchauffement climatique. Bruxelles produit 4,4 milliards de tonnes de CO_2 pour un coût de 1,67 milliard d'euros. La moyenne par ménage est de 5,2 tonnes de CO_2 par an. Parmi les plus énergivores : le logement privé (41%), le bureau (31%), le transport (25%) et l'industrie (3%).
De 2006 à 2007, le budget relatif aux économies d'énergies a doublé. Il avait sextuplé entre 2004 et 2006. Mais il était parti de très bas. La Région dispose désormais d'un dispositif global et cohérent qui permet de lutter contre la production de CO_2 à travers l'augmentation des primes aux particuliers, les opérations de sensibilisation et les taux d'intérêt préférentiels auprès des banques pour les particuliers qui empruntent pour la rénovation de leur habitation.

«*L'aide aux communes est également renforcée avec l'opération* «PLAGE» *(Programme local d'actions pour la gestion de l'énergie), de même que l'aide aux entreprises, avec le travail des facilitateurs énergie*».

Yaron Pesztat note aussi avec intérêt les aides aux entreprises afin qu'elles s'orientent vers l'éco-construction. Il attend avec tout autant d'intérêt l'ordonnance sur la performance énergétique des bâtiments et souhaite qu'au-delà de l'aide aux «*bâtiments exemplaires*» on s'achemine vers des «*quartiers durables*», bâtis notamment sur les zones ferroviaires récupérées de la SNCB.

Mobilité. «*J'avoue ne pas voir clairement comment le gouvernement entend traduire concrètement la réduction de la pression automobile*», déclare le député Ecolo, qui promeut une «*véritable politique de stationnement*». Concernant le stationnement hors voiries, les verts attendent toujours une structure de gestion régionale des parkings.

CD&V : «Favoriser les entreprises, créatrices d'emplois»

Par la voix de *Walter Vandenbossche*, le CD&V a exprimé quatre grandes inquiétudes : les tensions institutionnelles, les incertitudes financières, les doutes émis à propos de la gouvernance bruxelloise et l'«*absence*» de discours sur l'avenir de Bruxelles.

Walter Vandenbossche

«*Une tempête a secoué le pays et cette ville, lors de l'émission de la RTBf* (le document fiction annonçant l'indépendance autoproclamée de la Flandre, NDLR) *et votre présence à cette émission, Monsieur le Ministre-Président* (Charles Picqué, NDLR) *a suscité beaucoup de questions au sujet de votre rôle et votre position en regard des habitants néerlandophones de cette ville. Il est ressorti de cette émission un renforcement de l'image négative de la Flandre*».

Pour le CD&V, la réforme de l'Etat qui sera couplée aux négociations pour la formation du prochain gouvernement pourrait être importante pour Bruxelles. Le député plaide pour une amélioration du climat entre les communautés du pays.

Economie. Entreprises et PME attendraient plus de mesures concrètes de la part du gouvernement. De nombreuses petites sociétés envisageraient de quitter Bruxelles. Le gouvernement devrait leur permettre de rester. Bruxelles, dit *M. Vandenbossche*, doit attirer des gens bien formés. Il faut améliorer la mobilité en ville et développer encore la fonction de capitale de Bruxelles. Le député suggère une harmonisation des taxes communales sur les entreprises, la suppression de certaines autres taxes et une simplification des règlements urbanistiques. On sous-estimerait, selon le CD&V, la contribution des entreprises au bien-être et à la croissance de la région car ce sont elles qui créent de l'emploi. Le parti exhorte le gouvernement à créer un climat favorable à la création d'entreprises. Et il s'inquiète de ce que les investissements en Région bruxelloise aient diminué de 0,7% en 2005, contrairement aux années précédentes, alors que la moyenne belge indique une progression de 7,3%.

Revenus. Le revenu moyen par habitant est, à Bruxelles, inférieur à ce qu'il est dans les deux autres régions. En Belgique, le revenu net imposable a crû de 3,7% en un an et à Bruxelles de 1,9% seulement. «*Bruxelles continue de s'appauvrir*», insiste le CD&V, qui plaide pour des mesures propres à attirer dans la capitale des personnes à revenus moyens. Et notamment pour un relèvement de 45.000 à 60.000 euros bruts par ménage du revenu maximal pour obtenir une prime à la rénovation d'un logement.

Emploi. Bruxelles est le premier bassin d'emplois du pays. Mais sur les 635.807 emplois recensés en 2004, 334.450 étaient occupés par des travailleurs d'une autre région. Bruxelles conserve un haut taux de chômage, dû principalement au manque de formation. Et le paradoxe demeure : Bruxelles riche en termes de production et pauvre en termes de recettes. Le CD&V plaide pour la création d'emplois stables. *Walter Vandenbossche* se dit persuadé qu'il demeure une discrimination à l'embauche; la lutte contre ce phénomène lui apparaît comme un défi majeur pour la Région.

Linguistique. Le groupe CD&V insiste : les lois linguistiques doivent être appliquées à Bruxelles. Chaque fonctionnaire devrait être bilingue. Le député accuse le gouvernement d'immobilisme et lui réclame d'urgence le rapport sur l'emploi des langues portant sur 2005, en rappelant qu'en 2004 les dossiers de 1.340 contractuels francophones étaient demeurés en suspens. Le CD&V s'inquiète aussi du bilinguisme dans les services de police. Gendarmerie et polices ont fusionné. Le premier corps connaissait le bilinguisme des services, le second le bilinguisme des agents. Durant cinq ans, les policiers ont eu l'occasion d'acquérir le brevet de bilinguisme et le CD&V constate que, dans la pratique, les policiers ne sont toujours pas bilingues.

Contrairement à d'autres intervenants, *Walter Vandenbossche* n'approuve pas le refinancement des commissions communautaires. Il rappelle que la Cour des comptes a reproché à la Cocof son manque d'efforts pour combler ses impasses financières. Il est temps que cette institution adopte des mesures structurelles adéquates, conclut le député CD&V.

Groen! : «L'environnement, parent pauvre du budget»

Le budget régional, dit *Adelheid Bytebier*, s'engage de plus en plus pour les communes et les matières communautaires. La députée estime que cela doit aller de pair avec une gestion bilingue, au niveau local également. Elle soutient le «*modèle berlinois*» défendu par le ministre des Finances : une clé de répartition des subsides fédéraux qui tienne compte du rôle central de la Région capitale. Le sous-financement de la Région resterait un problème fondamental. Les CPAS bruxellois devraient également surmonter leur aversion à l'égard de l' «*assurance autonomie*» flamande.

Taxe régionale. *Adelheid Bytebier* se demande si la diminution de moitié de la taxe régionale (93 euros), et sa suppression annoncée, convaincra des ménages de venir s'installer à Bruxelles. Et s'il s'agissait d'aider les plus démunis, pourquoi donc avoir prévu une diminution linéaire... La députée fait également remarquer que moins de taxes signifie aussi moins de moyens à investir au bénéfice de la collectivité.

Adelheid Byttebier

Communes. Groen! approuve la création du fonds fiscal, grâce auquel des impôts locaux peuvent être supprimés et remplacés par une intervention régionale. Les 30 millions d'euros supplémentaires qui seront alloués aux communes doivent être consacrés à la politique du logement, à la formation à l'emploi, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et au bilinguisme.

Communautés. Les écologistes défendent les investissements dans l'enseignement, la culture et le bien-être, en collaboration avec la Cocof et la VGC. Ils proposent de confier ces initiatives à la commission communautaire commune qui se limite jusqu'ici aux négociations avec les hôpitaux et CPAS bruxellois.

Environnement. Selon *Adelheid Byttebier*, l'environnement reste l'un des parents pauvres de ce budget. Bruxelles produit de plus en plus de déchets. Heureusement, les déchets à l'incinérateur diminuent et le tri sélectif progresse. Il faut maintenir le principe du pollueur, payeur et embaucher du personnel supplémentaire pour verbaliser les responsables de déversements clandestins. Groen! souhaite promouvoir le compostage. Groen! soutient aussi la politique de l'énergie proposée par le gouvernement et demande une campagne d'information pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bureaux.

Sécurité routière. De 2002 à 2005, affirme la députée écologiste, les accidents de la circulation à Bruxelles sont passés de 2.453 à 5.019. Dans ce même laps de temps, le nombre de cyclistes blessés a quadruplé. Groen! demande des mesures de sécurité renforcée.

Le budget de la Commisssion communautaire commune (CCC)

Les 89 députés régionaux bruxellois ne se consacrent pas uniquement aux matières régionales. Ils ont aussi l'autorité de légiférer pour les Bruxellois et les institutions bicommunautaires (qui n'appartiennent ni à la Communauté française, ni à la Communauté flamande) concernant des éléments de la politique de la santé et de l'aide aux personnes.
Rassemblés en deux groupes linguistiques, ils forment l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
Exerçant un pouvoir législatif, ils sont donc compétents pour des domaines de politique tels que les soins aux handicapés, la politique du troisième âge, la politique familiale, la politique de dispensation des soins et la politique sociale. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale constitue le Collège réuni, qui est responsable de l'exécution concrète des compétences confiées.
Les membres des commissions Santé et Affaires sociales se sont réunis à trois reprises à la fin de l'année dernière pour passer au crible le projet de budget 2007 et l'ajustement du budget 2006.

Ajustement du budget 2006

Le budget ajusté de 2006 présente un déficit, soit un solde net à financer de 5 millions d'euros, principalement dû à la croissance des dépenses d'investissements pour les travaux d'infrastructure des hôpitaux et des maisons de repos. Le déficit est couvert par la trésorerie, ce qui le rend acceptable aux yeux du Conseil Supérieur des Finances et de la Cour des Comptes.

Budget 2007

Le budget des voies et moyens de la Commission communautaire commune atteint *79,4 millions d'euros*, soit une augmentation de 4,9 % par rapport au budget ajusté 2006. Les recettes proviennent principalement de la dotation fédérale (33,5 millions d'euros), de l'apport régional pour les charges résultant de la scission de la province du Brabant (21,3 millions d'euros), de la dotation régionale dans le cadre du Fonds spécial de l'aide sociale (17,5 millions d'euros) et de la dotation régionale de 6 millions d'euros après concertation avec le secteur non marchand.
Le budget général des dépenses 2007 est clôturé avec 84,9 millions d'euros. L'équilibre imposé par le Comité de concertation est atteint en inscrivant les moyens de paiement nécessaires, plus les crédits 2006 reportés.
Lors de la discussion générale, le calendrier pluriannuel de la CCC (Commission communautaire commune) a soulevé de nombreuses questions. Nourrit-il une vision à plus long terme ? Et qu'en est-il de l'extinction de la dette du Fonds spécial d'assistance ? Les orateurs de la majorité invitent les membres du Collège réuni à témoigner plus de considération envers le secteur bicommunautaire.

SECOURIR LES SANS-ABRI, RÉNOVER LES MAISONS DE REPOS

Le budget de la Commission communautaire commune finance les politiques sociales et sanitaires au bénéfice de tous les Bruxellois, francophones et néerlandophones qui inclut notamment : hôpitaux publics, maisons de repos, aides à domicile, aux sans abri, etc.

MR : «Débattons des hôpitaux !»

Pour le groupe MR, *Viviane Teitelbaum* se réjouit des «*nombreuses initiatives*» prises en matière de santé, en faveur, notamment, de la «*Maison du Répit de Bruxelles-Capitale*», pour enfants gravement malades, dont la construction devrait commencer l'an prochain. Cette initiative est d'ailleurs appréciée par tous les autres groupes politiques.

La députée souligne l'«*excellent travail*» réalisé par l'Observatoire de la santé et du social. La députée souhaite toutefois un large débat sur la situation des hôpitaux. A défaut, le groupe MR envisagerait de demander un audit. De même, il paraît impératif au MR de définir les priorités en matière de lutte contre la toxicomanie.

Michel Colson, autre député MR, par ailleurs président de CPAS, dénonce, lui, la «*faiblesse*» dela politique en faveur des sans-abri. Il insiste pour que le collège finalise la création d'un centre de référence, structure publique chargée de coordonner les activités des associations actives dans cette matière parce que des tensions persistent entre l'actuel centre d'action sociale d'urgence (CASU) et ces associations. Le CASU a reçu 300.000 eurospour leplan hivernal. *Michel Colson* estime que c'est loin d'être suffisant.

De nouvelles normes fédérales ont été édictées par le gouvernement fédéral concernant les maisons de repos (et de soins). Elles doivent entrer en vigueur en 2010. *Michel Colson* reproche au gouvernement de tarder à prendre les mesures financières pour cette mise aux normes. Cette absence de réaction, dit-il, risque d'aboutir à une perte de lits. Et l'inaction du collège pourrait avoir des répercussions négatives sur les budgets communaux. Enfin, le budget 2007 ne prendrait pas suffisamment en compte les besoins des CPAS confrontés à une «*explosion des demandes sociales*».

PS : «L'aide aux maisons de repos ne suffira pas...»

Pour le PS, *Anne-Sylvie Mouzon* affirme que le boni de plus de 7 millions d'euros s'explique par une augmentation «*substantielle*» des deux principales dotations en provenance de la Région bruxelloise («*avec un arriéré de 5 millions*») mais également par une diminution «*importante*» des dépenses, au sujet de laquelle la députée dit nourrir quelque inquiétude. *Mme Mouzon* se réjouit de l'augmentation «substantielle» de l'aide aux sans-abri. Tout comme *Michel Colson (MR)*, elle insiste pour que le centre de référence soit mis sur pied sans tarder, afin de pouvoir mieux réguler les places disponibles dans les services d'accueil d'urgence.

La députée PS déplore que les crédits destinés à la médiation de dettes aient été supprimés alors que les problèmes risquent de s'aggraver en ce domaine avec la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité.

Concernant les maisons de repos, le groupe PS apprécie le fait que 80% des engagements prévus au budget 2007 soient octroyés au secteur public mais il redoute, par contre, que le financement actuel des maisons de repos ne suffise pas à les mettre en conformité avec les nouvelles normes pour la date prévue, c'est à dire 2010. «*Les propositions de financement alternatif du collège tardent or il devient urgent de trouver une solution à ce problème*».

Enfin, dans le secteur des hôpitaux, *Anne-Sylvie Mouzon* regrette une fois de plus l'«insuffisance» des engagements pour les investissements immobiliers. «*Ils diminuent depuis trois ans, avec comme conséquence à long terme une diminution de la capacité d'accueil des hôpitaux publics et, plus grave encore, des chambres au tarif Inami*».

sp.a.-spirit : «Des actions concrètes contre la pauvreté, svp»

Au nom du sp.a.-spirit, *Jan Béghin*, déplore que la lutte contre la pauvreté ne soit pas plus intensive, malgré l'augmentation de 35% des crédits en faveur des sans-abri (5,7 millions d'euros au lieu de 4,2). Selon lui, l'aide d'urgence ne suffit pas. Il faut, dit-il, restructurer le marché du logement et améliorer l'accès à l'emploi. L'ensemble des autorités politiques régionales doivent se concerter (celles du logement, de l'énergie et de l'économie sociale, entre autres). Cette collaboration de tous les exécutifs bruxellois, fait remarquer *Jan Béghin*, figure dans l'ordonnance relative au rapport «*pauvreté*», approuvée par tous les partis démocratiques. Il est urgent de la mettre en pratique.

Citant le premier baromètre du bien-être, *Jan Béghin* relève que le pourcentage de risque de tomber dans la pauvreté à Bruxelles varie entre 17 et 37% et est plus élevé qu'ailleurs en Belgique. L'écart entre les riches et les pauvres y serait particulièrement grand : 10% des contribuables ont un revenu supérieur à 45.000 euros et dix autres pour cent ont un revenu inférieur à 6.615 euros. Et dans ces statistiques n'apparaissent pas ceux dont les revenus sont trop faibles pour dégager un impôt.

Selon le groupe sp.a.-spirit, la capitale de l'Europe ne peut pas se permettre une telle pauvreté. Les députés insistent donc pour qu'on applique sans tarder la nouvelle ordonnance relative à la lutte contre la pauvreté, prévoyant une synergie des autorités bruxelloises et des plans d'action chiffrés.

Groen!: «S'intéresser aussi à la santé mentale»

La députée *Adelheid Byttebier* souhaite qu'on accorde plus d'attention à la politique de santé mentale. Elle déplore également que l'aide aux sans-abri soit «*trop*» focalisée sur l'urgence. Le sans-abri d'aujourd'hui, dit-elle, n'est plus le «*clochard sous le pont d'Avignon, ne réclamant que du pain, un bon bain et un lit*». Il conviendrait plutôt d'établir un plan pluriannuel visant la construction de logements durables et un accompagnement social.

Ecolo : «Agir sur le long terme pour les sans-abri»

Les écologistes jugent ce budget «*exigu, à 85 millions d'euros pour les dépenses, étant donné la paupérisation croissante de la population*». La députée *Dominique Braeckman* félicite le collège pour l'augmentation des crédits à destination du logement accompagné pour les sans-abri, l'ouverture de places en centres de jour pour les personnes handicapées et la lutte contre le surendettement.

La députée estime néanmoins que l'aide aux sans-abri est trop braquée sur l'urgence et pas assez sur le moyen et le long termes, par le biais du logement, notamment. Elle suggère une mutualisation de l'action des CPAS bruxellois qui servent des publics très différents avec des moyens inégaux.

Concernant la mise aux normes des maisons de repos, Ecolo encourage le gouvernement à solliciter des moyens du fédéral.

Le député *Paul Galand* estime, de son côté, que les coûts de vaccination, de dépistage du cancer du sein ainsi que les actes médicaux liés aux soins palliatifs devraient être pris intégralement en charge par l'Inami. Le député estime également que les coordinations de médecins généralistes de première ligne ne bénéficient pas d'assez d'appui de la part de la Région.

cdH : «Lutter sur tous les fronts contre la précarité»

Selon *Joël Riguelle*, les commissions communautaires sont sous-financées. Le député attire l'attention du collège sur le «*nécessaire équilibre*» à trouver entre les politiques sociales et de santé, dépendant de ces commissions, et les politiques régionales.

Le cdH apprécie, par contre, les avancées enregistrées dans la création d'une fondation pour la psychogériatrie. Un bon point également aux budgets prévus pour la prévention et la vaccination. Et à l'augmentation d'un million d'euros du budget en faveur des associations privées offrant asile de nuit et accueil d'urgence aux sans-abri. Mais le parti réaffirme sa volonté de voir aboutir le centre de référence destiné, rappelons-le, à coordonner l'action des associations. Le cdH réclame un plan global d'aide aux sans-abri et de lutte contre la précarité.
La mise aux normes des maisons de repos dépendant des CPAS inquiète aussi le cdH. Le temps et les moyens impartis seraient insuffisants.

Enfin, *le député Riguelle* déplore l'accroissement «*trop faible*» (500.000 euros) des subsides aux institutions pour personnes handicapées. ■

Electricité et gaz à tous les étages de la société bruxelloise

Le 1er janvier 2007, le marché du gaz et de l'électricité a été libéralisé à Bruxelles, tout comme en Wallonie. La Flandre a cassé ce monopole dès 2003.

Avec cette ouverture du marché de l'énergie, imposée par l'Union européenne, le Bruxellois est passé du statut d'abonné à celui de client. L'accès et la pérennité des fournitures ne lui sont plus garantis. Les contrats avec un fournisseur seront conclus pour trois ans mais le particulier pourra renoncer à son contrat moyennant un préavis de deux mois.

La libéralisation du marché de l'énergie risque d'entraîner une montée des prix. Pareille évolution fragilise encore plus les ménages de la capitale, parmi lesquels beaucoup de locataires en situation précaire, logés dans un parc immobilier en mauvais état général.

A l'initiative de la ministre de l'environnement, chargée de l'énergie, *Evelyne Huytebroeck* (Ecolo), le parlement a, dès lors, adopté un arsenal de mesures destinées à garantir aux Bruxellois les plus vulnérables un accès minimal à l'électricité et au gaz, des garde-fous juridiques et un accompagnement social. Il s'agira de faire en sorte que tous les Bruxellois puissent réellement choisir leur fournisseur de gaz et d'électricité dans la transparence et la réelle concurrence, y compris en cas de renouvellement de contrats.

Le système institutionnel bruxellois, très complexe, nécessitait de confirmer et de renforcer, à cet égard, les missions de protection et de guidance des 19 CPAS.

Pour plus d'information :
www.bruxellesenvironnement.be ou 02/ 775 75 75

L'accord conclu entre le parlement et la commission communautaire commune, chargée de l'aide aux personnes, francophones et néerlandophones, agrée les CPAS pour la réalisation de certaines missions. Cet accord a été adopté par 44 voix, 31 contre et une abstention.
Un million d'euros sera réparti entre les différents CPAS, au prorata de leur part dans le Fonds spécial de l'action sociale. Voici les principales mesures adoptées :

- les CPAS devront réagir aux situations de détresse mais ils garderont une large marge d'appréciation quant aux solutions à mettre en œuvre ;

- les CPAS pourront adopter des programmes triennaux de guidance sociale énergétique ;

- les CPAS pourront réaliser des enquêtes sociales auprès des ménages dont le nom leur aura été signalé par le fournisseur, afin de trouver une solution aux difficultés de paiement. Que ces ménages aient été mis en demeure de payer les factures, que le fournisseur leur ait signifié son intention d'installer un «*limiteur*» ou qu'il y ait déjà procédé ;

- les CPAS pourront se concerter avec les fournisseurs pour imaginer des mesures d'accompagnement ou des plans d'apurement de dettes. Et dans le cas où le contrat aura été résilié par le juge de paix, ce dernier et le CPAS pourront imposer au fournisseur «*de dernier ressort*» (Sibelga) une fourniture temporaire d'énergie (6 ampères), du 1er octobre au 31 mars, pour éviter qu'une atteinte soit portée à la dignité du consommateur. Le CPAS pourra également décider que la livraison minimum soit plus importante ;

- les CPAS pourront enjoindre le fournisseur d'électricité de rétablir la puissance initiale du ménage, avec un plafond de 4.600 watts, «*lorsque la situation sociale et la composition du ménage le justifient*»;

- les CPAS pourront attribuer le statut de «*client protégé*» lorsque le plan d'apurement de dette n'aura pas été respecté ;

- le fournisseur «*de dernier ressort*» avertira le CPAS lorsque le consommateur en difficulté de paiement aura exprimé une demande de protection ;

- les CPAS seront informés par le fournisseur de ses demandes de résiliation de contrat introduites auprès du juge de paix.

La ministre Huytebroeck (Ecolo) a rappelé que les écologistes étaient adversaires de la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité et que son projet était destiné à atténuer les «*effets pervers*» de cette libéralisation. «*Il fallait éviter que la loi de la jungle prévale à Bruxelles*», a dit la ministre.

Anne-Sylvie Mouzon (PS) confirme, elle aussi, que son groupe était opposé à cette libéralisation. L'objectif serait d'éviter qu'elle n'entraîne un «*marasme social*». La députée insiste sur le fait que les CPAS ne pourront ignorer leurs nouvelles missions mais qu'ils garderont un large pouvoir d'appréciation. La députée signale, par ailleurs, que le montant d'un million d'euros est inférieur au montant anciennement disponible dans les deux fonds gaz et électricité.

Jean-Luc Vanraes (VLD) estime qu'il serait intéressant d'interroger l'ensemble des CPAS sur les montants de leurs interventions vis-à-vis des fournisseurs. Il faudrait, selon lui, s'assurer que dans une situation de concurrence le fournisseur en question ne refuse pas toute nouvelle intervention à l'avenir. *Els Ampe*, autre députée VLD, redoute un accroissement néfaste des tâches administratives des CPAS.

Willem Draps (MR) reproche à la nouvelle législation de ne pas distinguer assez nettement les gens en réelle difficulté de paiement des mauvais payeurs «*qui organisent leur insolvabilité*». Autre «*défaut*» : la longueur des contrats (trois ans) «*inadaptée à une ville où les gens déménagent beaucoup. Le système profitera aux mauvais payeurs et, une fois incorporé dans les prix, pénalisera finalement l'ensemble des consommateurs*».

Brigitte De Pauw (CD&V) regrette que la fourniture minimale d'électricité ait été fixée à 6 ampères au lieu de 10, comme en Flandre. Six ampères, dit-elle, c'est «*invivable*» pour un ménage. La députée prend l'exemple de la Wallonie où l'on peut installer des compteurs à budget. Selon elle, ce système permettrait au consommateur bruxellois d'apprendre à gérer son budget : il pourrait recharger sa carte au fur et à mesure que ses finances s'améliorent. Mais ce système a été rejeté.

André du Bus de Warnaffe (cdH) déplore que cette question des compteurs à budget n'ait pas fait l'objet d'une analyse plus approfondie. De même, il aurait souhaité qu'on débatte plus à fond de l'expérience de libéralisation entamée en Flandre dès 2003. Le député juge déséquilibrés les trois ans de livraison à garantir par le fournisseur en regard des deux mois octroyés au consommateur pour résilier son contrat.

Marie-Paule Quix (sp.a.-spirit) reproche aux fournisseurs d'invoquer cette période de livraison garantie de trois ans pour expliquer leur désintérêt à l'égard du marché bruxellois. Alors que, pour elle, les fournisseurs d'énergie doivent assumer une mission sociale. Pour la députée sp.a-spirit également, la livraison garantie de 6 ampères est insuffisante. Elle approuve par contre le fait qu'à la demande du CPAS ou du juge de paix les fournitures d'énergie ne puissent pas être interrompues entre le 1er octobre et le 31 mars.

La Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles (CGEE) approuve l'adoption de cette ordonnance parce que les acquis sociaux précédents seraient maintenus, voire renforcés. Le système ne mettrait en péril ni les fournisseurs, ni le gestionnaire du réseau de distribution, ni le rôle du CPAS, ni son autonomie dans la gestion du contentieux.

La CGEE salue le maintien du recours au juge avant la coupure d'électricité et l'introduction du recours au juge en ce qui concerne le gaz. Mais tout dépendra, ajoute-t-elle, des moyens humains et financiers mis à disposition des CPAS, justices de paix, services de médiation, etc. Ces moyens ne pourront pas être rabotés à l'occasion des contrôles budgétaires.

Quelques recommandations, enfin : la CGEE suggère que les décisions frappant les consommateurs soient susceptibles d'appel devant le tribunal du Travail.

L'égalité de traitement entre les usagers des différents CPAS restera problématique, dit la CGEE, tant qu'on ne sera pas parvenu à une harmonisation des pratiques.

En conclusion : les mesures sociales préconisées sont «*un moindre mal*» en attendant que des mesures structurelles assurent un meilleur accès à l'énergie pour tous dans des conditions «*dignes d'une société civilisée*». ■

Ouverture du marché bruxellois de l'électricité et du gaz depuis le 1er janvier récit d'un accouchement dans la douleur

Bruxelles est la dernière des trois Régions à se conformer à la volonté de l'Union européenne qui, à travers ses directives de 1996 et 1998, charge les Etats membres de libéraliser leur marché du gaz et de l'électrivité. Ils avaient jusqu'en 2007 pour le faire.

En juillet 2004 déjà, la Région flamande ouvrait à la concurrence ce secteur de son marché de l'énergie. La Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale ont préféré, pour leur part, repousser la libéralisation à la date ultime. C'est ainsi que les consommateurs wallons et bruxellois peuvent, depuis le 1er janvier de cette année, saisir l'occasion de changer de fournisseur de gaz ou d'électricité.
La concurrence entraîne des prix plus doux. La compétitivité garantit un meilleur service. Pour le bonheur du consommateur ! Tel est du moins le raisonnement suivi par les stratèges du marché économique. Mais tout le monde n'est pas d'accord, car les nombreuses expériences de la libéralisation ont déjà prouvé le contraire.
C'est aussi le doute qui l'a emporté lors du débat, long de plusieurs heures, sur le projet d'ordonnance relatif à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz.

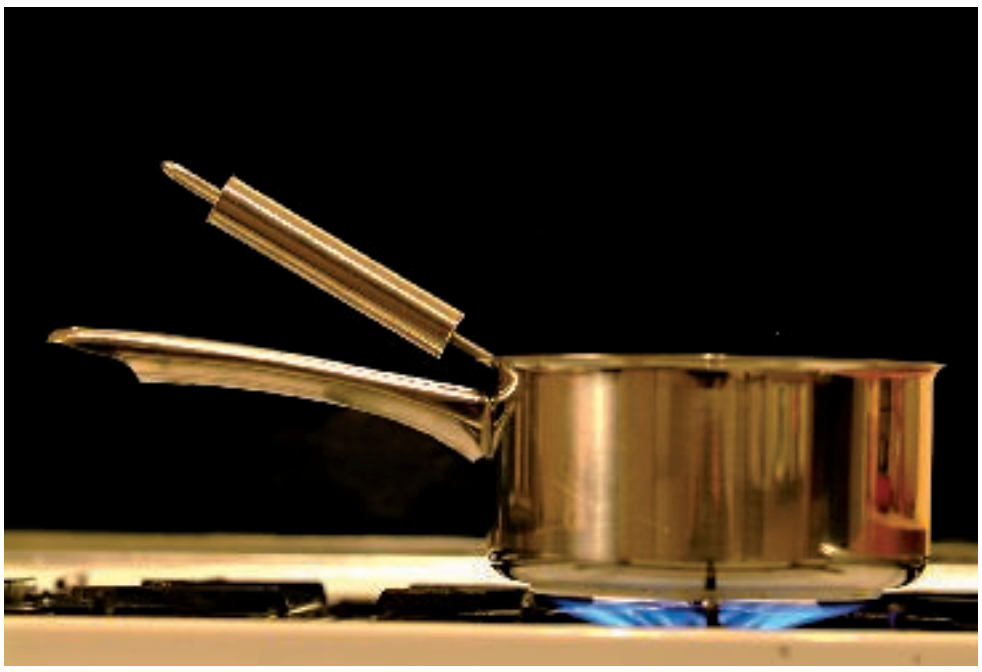

Le projet d'ordonnance que la ministre Evelyne Huytebroeck, en charge de l'Environnement et de l'Energie, a présenté le 27 octobre dernier au Parlement, vise à libéraliser le marché de l'électricité et du gaz dans notre Région à partir du 1er janvier 2007.

Cette ordonnance modifie les ordonnances de 2001 et 2004 relatives à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz, et abroge également lesdits "Minimelec" (ordonnance 1991) et "Coupures de gaz" (ordonnance 1999).
En préambule, la ministre a annoncé en Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, de la Politique de l'Eau et de l'Energie du 14 novembre que *quatre grandes modifications* s'imposent.

1. le fonctionnement du marché : il faut :

- une indépendance complète des gestionnaires de réseaux qui sont en position de monopole vis-à-vis de tous les fournisseurs ;
- les conditions d'accès pour garantir l'égalité de traitement des fournisseurs et l'accès aisé des consommateurs ;
- le développement harmonieux des réseaux de transport et de distribution ;
- le droit d'information du consommateur ;
- l'échange obligatoire des données du marché.

2. la protection du consommateur

Dans une région urbaine telle que Bruxelles, le petit consommateur pourrait être le dupe d'une libéralisation et d'une montée des prix, avec le risque d'exclusion et de rupture de contrat qui les accompagne.
Le droit à une alimentation minimale est maintenu et des mesures portant sur le droit d'accès à l'énergie et sur l'endettement sont prises. Ainsi, un contrat avec un fournisseur porte sur une durée d'au moins trois ans et la procédure par étapes successives en cas d'endettement reste la même que celle pratiquée depuis des années.
Le gouvernement, dont certains membres composent le Collège réuni de la Commission communautaire commune, souhaite aussi faire intervenir les CPAS pour concilier le fournisseur et les ménages endettés.

3. la régulation du marché

Une commission de régulation, assistée par une équipe de Bruxelles Environnement, est créée.

4. une politique écologique

La réglementation de l'Union européenne encourage la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou à partir de cogénération. L'ordonnance contient aussi des dispositions sur les économies d'énergie et l'énergie verte (= produite à partir de sources renouvelables).

DISCUSSION GENERALE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE : CRITIQUER ? CORRIGER ? OU REPORTER ?

Anne-Sylvie Mouzon (PS) accepte très difficilement le caractère obligatoire ou non des missions confiées aux CPAS. Sans parler de qui pourra prendre en charge le financement supplémentaire. Elle s'oppose aussi radicalement au "fichage des pauvres". Seul le secret professionnel offre la garantie suffisante de protéger les droits des personnes fragilisées et des personnes qui connaissent des difficultés de paiement.
Willem Draps (MR) déplore que la ministre ait mis deux ans à rédiger un avant-projet que le Conseil d'Etat doit juger en cinq jours, que le Parlement doit approuver au trot, six semaines avant l'échéance et qui laisse les professionnels du secteur du gaz et de l'électricité sur leur faim quant à la préparation pratique de la date de lancement du 1er janvier 2007. « Ce projet est complexe et excessivement réglementé. Il ne vise pas à assurer une réelle ouverture du marché et à faire baisser les prix. » M. Draps insiste également sur la nécessité de bien distinguer les consommateurs précarisés et les mauvais payeurs.
Marie-Paule Quix (sp.a-spirit) se soucie avant tout des intérêts du consommateur. Elle demande à la ministre pourquoi cette ordonnance ne prévoit pas de compteurs à budget (*), comme c'est le cas dans les deux autres Régions. Elle s'inquiète aussi du manque de latitude du nouveau régulateur bruxellois, BRUGEL.

(*) Un client confronté à des déboires financiers peut, grâce à un compteur à budget à domicile, acheter lui-même son électricité via un point de rechargement. Ce système est plus souple qu'un limiteur de puissance, qui plafonne la consommation mensuelle.

Els Ampe (VLD) ne partage pas l'avis de ceux qui voient dans la libéralisation un danger pour les acquis sociaux. En Flandre, les prix de l'électricité ont diminué de 15 %. Une durée de trois

Plusieurs acteurs pour un seul régulateur

Les diverses missions de production, de distribution, de livraison, de facturation et de contrôle des compteurs relèvent désormais de la responsabilité de plusieurs instances ou sociétés.

Le producteur produit et vend l'énergie aux fournisseurs. Electrabel assure 70 % de la production, SPE 10 % et les 20 % restants sont importés de l'étranger ou achetés en bourse. Le gaz naturel à Bruxelles provient principalement des Pays-Bas.

Le gestionnaire du réseau de transport veille à ce que le produit soit acheminé chez le distributeur. ELIA gère le réseau haute tension et FLUXYS, celui du gaz.

Le gestionnaire du réseau de distribution répartit l'énergie et l'amène à domicile. Il est donc responsable du réseau local du gaz et du réseau basse tension. La Flandre présente une mosaïque de 15 distributeurs, la Wallonie en compte 11 et la Région bruxelloise ne possède qu'un seul gestionnaire de distribution, SIBELGA.

Le fournisseur fournit l'énergie au client. Si celui-ci n'a pas fait de choix (c.-à-d. s'il n'a pas signé de contrat), il échoue chez le fournisseur par défaut de la Région où il habite. C'est le fournisseur qui présente l'addition au client. Il facture et verse aux autres partenaires la partie qu'ils peuvent revendiquer. ELECTRABEL et LAMPIRIS sont les seuls fournisseurs pour la Région bruxelloise, à moins qu'émergent de nouveaux candidats.

**N.B. : La concurrence est la plus forte en Flandre, où huit fournisseurs se disputent la confiance du consommateur : Ebem, Ecopower (*), Electrabel, Essent, Lampiris (*), Luminus, Nuon et Wase Wind (*).
La (*) indique une offre unique d'électricité. Les cinq autres fournissent tant l'électricité que le gaz.
Sur le marché wallon, cinq fournisseurs (électricité et gaz) sont actifs : Electrabel, Essent, Lampiris, Luminus et Nuon.**

Différents acteurs pour des missions variées appellent un besoin impérieux de coordination, d'où l'apparition d'un '*régulateur*'.

La CREG (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz) fait office de régulateur fédéral. Elle agit en Flandre en tant qu'autorité régulatrice ; en Wallonie, il s'agit de la CWaPE (Commission Wallonne Pour l'Energie) et à Bruxelles, de BRUGEL (avec l'assistance de Bruxelles Environnement - l'IBGE).

ans pour un contrat de fourniture est beaucoup trop longue, avance-t-elle.
André du Bus de Warnaffe (cdH) se demande pourquoi l'on n'a pas tiré des enseignements de l'expérience flamande. S'il est vrai que le compteur à budget ne prévient pas l'endettement, ses avantages pèsent plus lourd que ses inconvénients.
Yaron Pesztat (Ecolo) déclare d'emblée que cette ordonnance atténue les effets pervers de la libéralisation : sécurité des approvisionnements, information sur les tarifs, accompagnement des 'clients dits sociaux' et contrôle exercé par une instance indépendante.
Fatiha Saïdi (PS) a calculé que le client démuni en est pour ses frais en Flandre. Quant au compteur à budget, il infantilise le consommateur, selon elle.
A l'instar de Mme Mouzon, Brigitte De Pauw (CD&V) se méfie d'une "liste noire" des clients protégés. Elle continue de plaider en faveur de l'installation de compteurs à budget sur le modèle flamand et wallon. Le limiteur de puissance à 6 ampères ou 1.380 Watts est trop bas. Il conviendrait de relever ces plafonds, au nom de la dignité humaine.
Caroline Persoons (MR) regrette que la ministre ait déjà échoué dans sa première communication avec les consommateurs bruxellois. Elle donnait à penser qu'il n'y a aucune urgence à changer de fournisseur, car l'énergie sera toujours livrée aux "conditions actuelles" ! De telles démarches renforcent l'insécurité juridique. Elle s'interroge également sur la durée d'un contrat de fourniture, sur le rejet du compteur à budget et sur "l'énergie verte".
Voici quelques réactions de la *ministre Huytebroeck* aux nombreuses questions et commentaires soulevés en commission :

- les missions confiées aux CPAS ne sont *pas obligatoires* ;
- *le compteur à budget* n'est pas un outil de suivi des consommations, il pervertit la relation du consommateur avec son fournisseur. Par contre, un programme de recherche sur les compteurs dits intelligents a été lancé ;
- *reporter* cette ordonnance à la mi-2007 n'aurait fait qu'augmenter l'insécurité juridique et la confusion. De plus, tous les préparatifs ont été adaptés dans la perspective de l'ouverture au Nouvel An. Par ailleurs, le cadre tarifaire fédéral pour l'évolution des prix prend aussi effet à cette date. En ce qui concerne la longue attente pour ce projet, elle s'explique surtout par les discussions interminables sur les intérêts contradictoires et les implications sociales de l'ensemble ;
- elle est d'accord pour évaluer dans un an l'application de cette ordonnance et éventuellement la perfectionner.

Le projet d'ordonnance compte 105 articles. Après la discussion générale, tant les représentants de la majorité que de l'opposition ont déposé *au total 99 amendements*. Les amendements oraux sont innombrables et presque chaque paragraphe a été passé au crible et corrigé. La commission Environnement a consacré trente-cinq heures à cet exercice. Marie-Paule Quix (sp.a-spirit), co-rapporteuse, a gardé la tête froide et a réagi très sportivement à la pluie d'amendements adoptés en commission : «*C'est inévitable quand il s'agit de transposer une directive européenne dans la législation régionale.*»

DELIVRANCE LE 8 DECEMBRE

La séance plénière du vendredi 8 décembre dernier a été l'occasion d'écouter le rapport concis et objectif rédigé par trois dames, *Magda De Galan, Caroline Persoons et Marie-Paule Quix*. La co-rapporteuse *Magda de Galan (PS)* a encore mentionné une série de corrections techniques à apporter au texte. Les députés *Draps, Mouzon, Peztat, Ampe, Quix,* De Pauw et autres ont déroulé une nouvelle fois, en long et en large, leurs vues (et celles de leur groupe) par rapport au présent projet. Et à la fin de ce marathon, la ministre était bien seule pour s'engager dans la course et apporter une réplique plus ou moins convaincante à toutes ces questions et critiques.

«*Ce texte indigne a imposé à la commission de siéger sans désemparer, non pas pour discuter sur le fond, mais pour procéder, parfois ligne par ligne, à sa réécriture. Et nous y trouvons encore des failles, des manquements ou des erreurs*», dénonce *Willem Draps (MR)*.
Il attend désormais avec impatience l'évaluation de l'ordonnance et les effets de la libéralisation début 2008. Selon lui, il ne fait pas l'ombre d'un doute que le Bruxellois paiera son électricité plus cher que le Wallon ou le Flamand, alors que les coûts de distribution sont moindres que partout ailleurs.
«*Le texte qui a été voté par la commission est sensiblement différent du projet initial*», fait remarquer *Anne-Sylvie Mouzon (PS)*. «*Au lieu de larmoyer, il ne restait plus qu'à retrousser ses manches pour corriger ce qui pouvait l'être.*» Pour Mme Mouzon, il faut tenir compte du fait que la libéralisation est le monopole, sans la démocratie. Auparavant, il y avait un monopole public, mais sur lequel s'exerçait un contrôle démocratique. Elle demande que le projet soit approuvé afin de protéger dès le 1er janvier les nombreux ménages et personnes qui en auront besoin.

Brigitte De Pauw (CD&V) regrette amèrement l'absence d'une fourniture minimale de 10 ampères (au lieu de 6 ampères) d'électricité. Elle espère que le droit à l'énergie figurera dans l'ordonnance lors de l'évaluation dans douze mois.
Le groupe cdH n'acceptera plus de telles façons de procéder, avertit *André du Bus de Warnaffe*. Il dénonce le trop grand déséquilibre entre un contrat de trois ans de la part du fournisseur et un préavis de deux mois pour le client.
Laissons les fournisseurs faire du bruit autour de cette période de trois ans, les sociétés de l'énergie ont aussi une mission sociale, réagit *Marie-Paule Quix au nom du sp.a-spirit*. Si l'énergie est aussi chère, c'est aussi à cause de leur appât du gain.
«*Qui pensait qu'au lendemain du vote de cette ordonnance nous allions pouvoir mettre en place les conditions d'une réelle concurrence?*», demande *Yaron Peztat (Ecolo)*. Comme si la position monopolistique d'Electrabel depuis des dizaines d'années allait soudain s'arrêter.
Une ordonnance régionale peut difficilement confier de nouvelles missions aux CPAS, même si un accord de coopération est conclu. Ainsi *Caroline Persoons (MR)* rappelle-t-elle la critique émise par le Conseil d'Etat.
Le Parlement est là pour assurer la sécurité juridique et c'est ce que nous avons fait, déclare *Olivia P'tito (PS)*. Après deux hivers, nous aurons alors le recul nécessaire pour faire le point et mener un débat approfondi. Le PS se refuse à collectiviser les risques et individualiser les profits.

'Un bel aboutissement'. La *ministre Evelyne Huytebroeck* n'est guère impressionnée par toutes ces critiques. Elle exprime sa confiance dans les orientations du projet. S'il a été déposé aussi tardivement, c'est parce que l'ancien gouvernement, qui avait effectivement avalisé un calendrier en 2004, avait manqué de préparer le terrain. Pour atteindre un bon équilibre entre concurrence loyale et protection sociale, nous avons privilégié une large concertation avec les acteurs du secteur de l'énergie. De plus, nous devions tenir compte des directives européennes et des quatre ordonnances précédentes. Les modifications apportées en commission n'ont rien changé au fond et aux principes, elles portent quasi exclusivement sur des points de grammaire ou sur des points juridiques. *Il est de ma responsabilité de limiter les conséquences négatives de la libéralisation pour les consommateurs*, en particulier pour les plus faibles d'entre eux. C'est pourquoi l'ordonnance oblige les fournisseurs à répondre à toute demande d'offre de fourniture introduite par un client et ce, à des conditions non discriminatoires. C'est pourquoi elle les oblige également à conclure des contrats d'une durée minimale de trois ans.

La ministre expose ensuite tous les arguments qui justifient son refus d'un compteur à budget à Bruxelles. Par contre, le gouvernement suit le programme de recherche de Sibelga sur les compteurs intelligents.

C'est à *BRUGEL (BRUxelles Gaz ELectricité)*, en tant que régulateur, d'évaluer le fonctionnement du marché de l'énergie bruxellois. Les acteurs doivent apporter leur contribution.
«*J'ai choisi une option consistant à aller plus loin qu'une simple transcription de la directive dans la législation bruxelloise. J'aurais pu aller beaucoup plus vite si je n'avais pas tenu compte des particularités de notre Région et de ses habitants*», conclut la ministre de l'Environnement et de l'Energie.

Les votes, qui comprenaient encore une série d'amendements déposés par les membres du MR, *Mme Caroline Persoons et M. Willem Draps*, ont été prononcés avec *44 oui, 31 non et 1 abstention*.

Ceci 44 jours après la distribution d'une brochure d'information dans toutes les boîtes aux lettres bruxelloises. ■

En bref

La présidente de l'assemblée de la ville de Zagreb s'intéresse à nos télécommunications

Le président du Parlement, Eric Tomas, a reçu le mardi 12 décembre la présidente de l'assemblée de la ville de Zagreb, *Mme Tatjana Holjevac*, accompagnée de *Mme Ljerka Alajberg*, ambassadeur chargée des relations bilatérales entre la république de Croatie et le royaume de Belgique et *Mme Wendy Zecic*, directrice de cabinet de la présidente.
Ingénieur de formation, *Mme Holjevac* a accompli une grande partie de sa carrière dans le secteur des télécommunications et s'est interrogée sur les conséquences de la libéralisation du secteur dans les pays de l'Union européenne. Fraîchement élue, elle mettra son mandat à profit pour promouvoir les technologies informatiques, avec une attention particulière portée à l'utilisation de l'infrastructure des télécommunications digitales.
Mme Holjevac a souligné que la ville de Stockholm était un exemple en la matière et que l'Estonie était également en pointe en matière d'e-gouvernance.
Les fonctionnaires du parlement ont exposé l'utilisation des TIC, notamment pour la réalisation du compte rendu.
Le président *Eric Tomas* a, par ailleurs, répondu à plusieurs questions relatives à la gestion des déchets et à l'épuration des eaux usées, matières régionales, pour lesquelles la présidente de l'assemblée de Zagreb souhaiterait des échanges plus approfondis avec notre assemblée.

L'ambassadeur du Chili félicite la Belgique pour son sens du compromis

Le président Eric Tomas a reçu le 19 décembre 2006 en audience *Son Excellence M Juan Salazar Sparker*, ambassadeur de la République du Chili, chargé des relations bilatérales avec le Royaume de Belgique, le Grand-Duché du Luxembourg et chargé de mission auprès de l'Union européenne, en poste depuis le 27 septembre 2006.
Le 23 septembre 2003, notre assemblée avait accueilli une séance d'hommage à *Salvador Allende*, à l'occasion du trentième anniversaire de sa mort, séance émouvante en présence de sa fille *Isabel Allende Bussi*, alors présidente de la Chambre des députés du Chili, et de *M José Antonio Viera Gallo*, sénateur.

M. Juan Salazar Sparker a rappelé la gratitude de l'Etat chilien vis à vis de la Belgique qui a accueilli dès 1973 nombre de citoyens ayant fui la dictature du général *Pinochet*.
L'ambassadeur a également vanté le caractère multiculturel et multilingue de la capitale de l'Europe ainsi que l'inclination belge à préférer souvent le compromis au conflit stérile.
Le président *Eric Tomas* a évoqué des souvenirs d'une mission au Chili en tant qu'observateur lors des élections chiliennes de 1990.
L'ambassadeur chilien a souligné l'enthousiasme de ses concitoyens, pourtant assez conservateurs, face à la présidence d'une femme, présidence soutenue par une forte croissance économique.
Le défi pour ce grand pays d'Amérique latine, qui alterne climat désertique, méditerranéen, et septentrional sur un territoire 25 fois plus étendu que la Belgique, sera le passage d'une économie basée sur ses ressources minérales, agricoles et halieutiques , à une économie de services et l'aménagement d'un réseau de transport qui permettra une décentralisation vers les régions. Santiago centralise encore, comme toute grande métropole, une trop grande part des ressources.
Actuellement, les échanges commerciaux sont répartis équitablement entre l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.
M. Juan Salazar Sparker a encore indiqué que les autorités chiliennes souhaiteraient établir des accords de coopération entre capitales et plus spécifiquement entre la Région métropolitaine du Chili et la Région de Bruxelles-Capitale.

Des députés irakiens débattent de la sécurité et de la protection des minorités

Le 12 décembre 2006, le président *Eric Tomas* a reçu une délégation irakienne composée d'élus du parlement irakien. Ces députés, en visite officielle en Belgique à l'invitation du Parlement fédéral et de la *Friederich Naumann-Stiftung (fondation allemande de formation à la citoyenneté)*, ont désiré porter le débat sur la représentation des différentes communautés au sein d'une assemblée multiculturelle d'une région-capitale, sur la protection des minorités au sein de cette assemblée, sur les spécificités d'une entité fédérée, également capitale fédérale, ainsi que sur son financement.
Les députés irakiens ont déclaré être conscients de la mission capitale qui leur est confiée: l'instauration d'un régime démocratique, qui ne pourra prévaloir qu'après une véritable instauration de la paix et de la sécurité sur le territoire. Le succès de cette entreprise passera également par une réconciliation nationale et la reconstruction des infrastructures détruites.
Le débat a également porté sur la sécurité et le maintien de l'ordre, préliminaires indispensables à la reconstruction.
Le président a souligné l'importance de la concertation entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique, seule garante d'une politique cohérente et efficace. L'entrevue s'est clôturée par des questions portant sur l'autonomie fiscale des entités fédérées.

Des magistrats algériens s'informent sur nos institutions

Afin de soutenir les structures d'une jeune démocratie, la Belgique a signé le 10 décembre 2002 un accord de coopération avec la République d'Algérie. Cet accord délimite le cadre dans lequel se concrétise une série de projets, dont un programme d'échanges entre magistrats des deux pays.
Le Conseil d'Etat belge reçoit régulièrement des délégations de magistrats du Conseil d'Etat algérien. Au cours d'un séjour de plusieurs semaines, ceux-ci ont eu l'occasion de parfaire une formation purement juridique et professionnelle, mais aussi d'approcher le fonctionnement des institutions belges et européennes. C'est dans ce cadre et à l'initiative de *Monsieur Guido Jacobs*, premier auditeur au Conseil d'Etat, que la cellule des relations publiques et internationales du Parlement a

reçu, le 13 décembre, une délégation de cinq magistrats et fonctionnaires du Conseil d'Etat algérien pour un exposé sur les institutions bruxelloises.
Un premier groupe de magistrats algériens avait déjà été reçu en juin 2006. L'initiative sera réitérée. ■

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-joint dûment complété, à l'adresse suivante:

Parlement bruxellois – relations publiques
1005 Bruxelles – Fax 02 549 62 12

Nom, prénom: .....

sollicite un abonnement aux «Echos du parlement bruxellois»

rue: .....

..... n° .....

code postal: ..... localité: .....

Date: ..... Signature: .....

Paraît quatre à cinq fois par an – Editeur responsable: Eric Tomas, président – 1005 Bruxelles – Tél. 02 549 62 00 – Télécopie: 02 549 62 12 – www.parlbruparl.irisnet.be - Mise en page et impression: HAYEZ s.a. – 1080 Bruxelles – 02 413 02 00